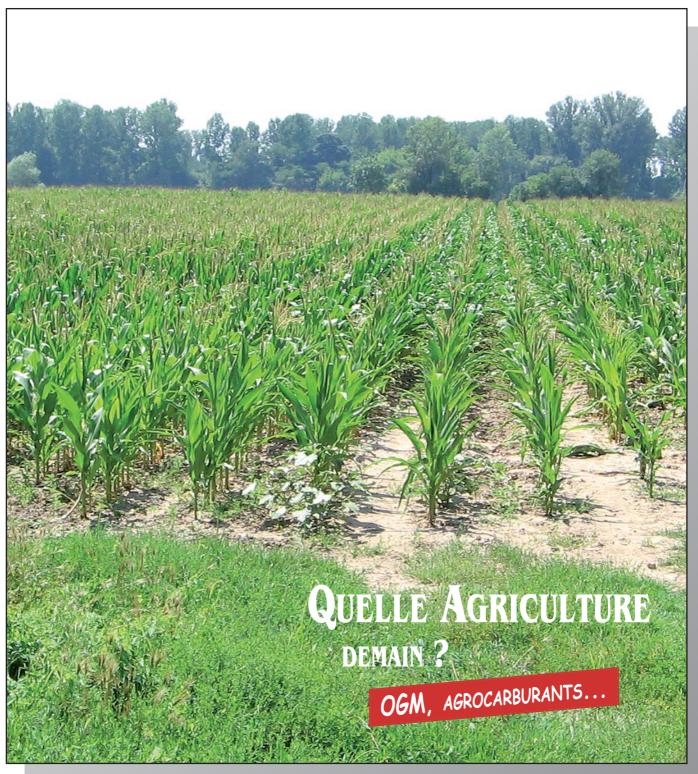
# SUD-QUEST

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 139



 $\rm N^{\circ}$  139 - Février 2008 - 5  $\rm \varepsilon$ 

## SUD-OUEST NATURE

édité par la

#### **SEPANSO**

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Association loi 1901 à but non lucratif Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique

## Sommaire

Editorial	Contrastes à tous les étages 1
AU FIL DES MOIS	Quoi de neuf ?
ACTUALITÉ	Autoroute A65 Langon-Pau
Le courrier du trimestre	Débat public sur le terminal méthanier du Verdon 8
Dossier	Quelle agriculture pour demain?9
DÉCHETS	Projet de Saint-Genès-de-Lombaud
Industrie à risque	Complexe gazier Lussagnet-Izaute
PROTECTION - DÉCOUVERTE	Il faut sauver le Bruant ortolan    22      Les vautours attaquent-ils ?    23
La vie des Réserves	Banc d'Arguin : dépérissement des zostères
VIE DE L'ASSOCIATION	En bref
Loisirs	Balades nature

Prix du numéro : 5 € Février 2008



Fédération SEPANSO 1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 Adresse électronique : sepanso.fed@wanadoo.fr Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro. La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est acceptée après autorisation préalable.

Photo de couverture : Dominique JOBARD



## EDITORIAL

## Contrastes à tous les étages...

n aimerait, au moment où s'achève l'an 2007, pouvoir faire un bilan positif de celui-ci. Car les événements n'ont pas manqué, de l'accession au pouvoir de N. Sarkozy au "Grenelle de l'Environnement", ou enfin à la Conférence de Bali sur le climat et les "suites" au Protocole de Kyoto. C'est peut-être sur ce dernier point que le bilan montre de fait quelques signes encourageants. Commencée sous de sombres auspices - l'hostilité à l'encontre de Kyoto des Etats-Unis, premier pollueur de la planète, étant connue de longue date, et leur Président s'est fait depuis huit ans le porte-parole sans états d'âme des pires lobbies industriels du continent - la Conférence de Bali a vécu un spectaculaire revirement de leur part. Sans plier sur la question d'un ciblage quantifié de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les Etats-Unis sont, simplement, enfin revenus à la table des négociations multilatérales de l'ONU, qu'ils boudaient depuis presque une décennie. Il est vrai qu'un désaveu croissant a marqué depuis quelques années la position de G. Bush : d'abord à travers les décisions de nombreuses grandes entreprises américaines, inquiètes des retards accumulés alors que le reste du monde s'efforce de mettre en œuvre des solutions à la crise climatique ; puis le lâchage de l'Administration fédérale par un nombre croissant d'Etats américains ; le succès enfin à contre courant pour Bush qu'a représenté l'attribution du Nobel à Al Gore et au GIEC (groupe des experts internationaux du climat), ses deux "bêtes noires". Autant d'étapes qui ont sévèrement marqué l'isolement croissant des républicains sur ce dossier. L'autre événement de Bali, c'est la position de la Chine et de l'Inde, nations rétives aux contraintes de Kyoto, qui ont pourtant accepté les grandes lignes définies pour "l'après-Kyoto". Initiative suivie par la publication du premier "Livre blanc sur l'énergie" de la Chine, presque en même temps que Bali, un texte qui va, grosso modo, dans le bon sens. Bref, si l'absence de chiffrage des cibles a constitué le dernier baroud d'honneur du clan Bush, le bilan de Bali n'est pas si mauvais. Il laisse en tout cas les portes ouvertes pour des accords futurs positifs.

Du côté de l'Hexagone, les choses sont beaucoup moins simples. Certes, la création d'un Ministère qui donne toute sa place théorique à une saine vision de l'environnement, la refonte de ses administrations, l'inclusion de l'énergie dans ses attributions, tout cela est allé dans le bon sens. La présence aux côtés de J.L. Borloo d'une jeune Secrétaire d'Etat très compétente sur ces questions nous a changé du lamentable amateurisme des Bachelot et Olin qui ont précédé. L'idée d'un "Grenelle de l'Environnement", venant concrétiser un tel bouleversement était aussi, en soi, une initiative positive. Mettre autour de la table tous les grands partenaires de l'aménagement et de l'environnement était un défi, et force est de constater qu'au niveau du dialogue et des projets, cela a constitué quelque chose de nouveau. Cela n'a été ni sans mal, ni sans batailles qui, pour discrètes qu'elles aient été, n'en ont pas été moins féroces. Jusqu'à l'affirmation du Président de la République, garantissant la mise en œuvre des conclusions. Mais, à partir de là, la machine coince. D'abord, la réorganisation des administrations se heurte à de puissants affrontements des systèmes de lobbies qui lui sont propres, et qui handicapent en amont, déjà, la bonne prise en compte des décisions. A travers les conflits entre Grands Corps de l'Etat, se joue la mise en oeuvre réelle du Grenelle. Un point majeur est d'ailleurs resté conflictuel : l'énergie, pivot de tant de choses. Entendre le Président de la République affirmer à l'ONU que le nucléaire est une énergie "renouvelable", avant de la proposer en kit à tous les pays arabes dictatoriaux ou islamo-compatibles, laisse rêveur. De même, voir la mise en application concrète de certaines décisions - comme l'arrêt du développement autoroutier (pour nous, celui de l'A65) - contestée par des ministres ou des élus, fait s'interroger sur la solidité de l'édifice. On en est là. Et c'est peu dire que devant cette valse hésitation du pouvoir, le doute gagne nos associations. Bilan donc très contrasté.

2008 sera une année chaude, à n'en pas douter. Bon courage à tous, et merci de votre soutien!

Pierre Delacroix, Président d'Honneur FNE et SEPANSO 31 décembre 2007

## OGM

#### LE SENAT CONTRE LE GRENELLE

Il y a de quoi y perdre son latin. Le jour (8 février) où la France notifiait à Bruxelles l'activation de la clause de sauvegarde pour le maïs transgénique Mon 810, le Sénat votait, en première lecture, la loi définissant les conditions de coexistence des cultures OGM et non-OGM (dont biologiques). Les Sénateurs exigent aussi que la future Haute autorité soit présidée "par un scientifique aux compétences reconnues" (reconnues par qui ?).

Ce vote va à l'encontre de toutes les mesures concernant les risques pour la santé et l'environnement préconisées lors du "Grenelle de l'Environne-ment". Il est également dirigé contre les ONG (dont FNE, la LPO et la Fondation Nicolas Hulot) qui avaient interpellé les parlementaires et l'opinion publique au sujet du projet de loi (voir article page 12). Lorsque Monsieur Borloo dit que "il s'agit de prévenir l'avenir en garantissant la liberté de chacun de produire avec ou sans OGM", il sait très bien que ces décisions ne peuvent qu'autoriser la contamination générale du territoire. De plus, un agriculteur non-OGM ne pourra être indemnisé que si sa récolte est contaminée à plus de 0,9 % d'OGM. Enfin, pour clore le tout, la destruction de parcelles sera punie de deux à trois ans de prison et 75.000 à 150.000 euros d'amende. Le combat n'est heureusement pas terminé puisque le débat doit encore avoir lieu à l'Assemblée Nationale en avril. Espérons que les Députés seront un peu plus à l'écoute des citoyens et ne se couvriront pas à leur tour de ridicule.

Au niveau de l'Union Européenne, il sera très difficile d'empêcher la levée de la clause de sauvegarde car, bien que la majorité qualifiée ne soit jamais obtenue lors des votes du Conseil des Ministres, c'est la Commission qui tranche en dernier recours et jusqu'ici elle a accepté toutes les PGM. D'autres PGM sont en attente d'autorisation. Nous devons soutenir le Commissaire européen à l'Environnement, Stavros Dimas, qui veut les refuser.

http://www.fne.asso.fr http://www.ogm-jedisnon.org http://write-a-letter.greenpeace.org/332

## Quoi de neuf?...

Notées pour vous quelques nouvelles marquantes de ces derniers mois dans le domaine de l'environnement.

#### Le PUMA, la maison des transports "doux" Novembre 2007

Le 26 novembre, s'est ouvert au 16 rue Ausone, à Bordeaux, en face du Frog'n Rosbif, le "Pôle Urbain des Mobilités Alternatives" (PUMA). Ce local est commun aux deux associations bordelaises les plus actives sur le créneau des déplacements écolos : Vélocité pour les vélos et AIR pour les rollers ; ce local doit héberger également Autocomm, association d'auto-partage. Pour le printemps 2008, une "vélo école" pour adultes est prévue. FC

#### Captage et stockage de CO2 : essai pilote à Lacq Novembre 2007

Pour la première fois en France, Total se prépare à lancer dans le bassin de Lacq un projet pilote de captage et de stockage géologique du CO2. Il s'agit de capter et de comprimer les émissions de CO2 d'une chaudière, puis de les transporter par gazoduc existant, sur 27 kilomètres, et de les injecter dans un réservoir en fin de vie du gisement de gaz de Rousse (commune de Jurançon), à une profondeur de 4500 mètres. 150.000 tonnes de CO2 devraient être ainsi captées et stockées pendant les deux ans de l'expérience, qui doit démarrer fin 2008.

Le site de stockage fera l'objet d'une surveillance particulière, avec des capteurs répartis à la surface et en fond de puits pour mesurer l'injection, la pression, la température et la concentration de CO<sub>2</sub>. La SEPANSO a participé aux trois réunions de concertation organisées par Total (Jurançon le 15 novembre 2007, Pau le 21, Lacq le 26), et n'a pas manqué d'y exprimer ses remarques et ses réserves. Les comptes-rendus de ces réunions sont disponibles sur le site de Total. DD

 www.total.com/fr/responsabilite-societaleenvironnementale/dossiers/captage/pilotelacq-concertation/pilote-lacq-concertationtotal\_14007.htm

#### (Insup) Portables Décembre 2007

Nouvelle alerte dans la rubrique "Plus de portable, tu meurs!" (au cerveau...). Nouvelle étude montrant une fois de plus la nocivité des ondes émises par ces prothèses que sont devenus nos chers téléphones, ordinateurs, caméras mobiles. Outre le cerveau, il s'agit cette fois des glandes parotides dont l'agression est constatée par des chercheurs de Tel Aviv, Israël (source: American Journal of Epidemiology, du 6 décembre 2007).

Bien que cela n'arrive qu'aux autres, sachez, chers adhérents, que nous tenons beaucoup à vous! Préférez donc l'amplificateur ou l'oreillette mains libres afin de tenir le monstre à distance, évitez, Messieurs, les poches de pantalon, pensez aussi à votre cœur et ne dépassez pas trois minutes de communication avec un quart d'heure minimum entre deux! Et tant que vous y êtes, restez à distance des ATM (Antennes de Téléphonie Mobile)... Bref, bonne santé et longue vie à tous! SB



#### Circuit en Périgord vert Janvier 2008

Une enquête publique (s'achevant le 25 février 2008) est ouverte, elle concerne la création d'un circuit automobile dans un parc naturel régional, en Périgord vert, long de 4,6 kilomètres (plus long que le circuit du Mans), large de 12 mètres, sonorisé par 675 hauts- parleurs. Ce jouet pour milliardaires est présenté, évidemment, comme créateur d'emplois, alors que les circuits existants sont déficitaires et ne créent ni richesse ni emplois mais détruisent les sites, la faune et la flore. Les gouvernants, malgré leurs vertueux discours sur l'urgence de sauver la planète, n'ont aucun scrupule à jeter à la poubelle les engagements du Grenelle de l'environnement. L'intérêt général primera-t-il sur des intérêts financiers privés ? L'Etat français entend-il lutter contre les émissions de gaz polluants et préserver la biodiversité? FC

✓ Signez la pétition : www.ecologie-radicale.org/

#### Grenelle: premiers non effets palpables Janvier 2008

Passant outre ses propres résolutions, le gouvernement vient de publier la Déclaration d'Utilité Publique du Grand Contournement autoroutier Ouest (GCO) de Strasbourg (JO du 24 janvier 08). Ce projet

#### Gazoduc de Guyenne

#### Visite des travaux de la conduite de gaz (diamètre 900 mm) du 8 novembre 2007

Cette visite était organisée par Total Infrastructures Gaz France (TIGF), et avait pour thème l'environnement (http://www.tigf.fr/pageLibre000102ec.htm). Elle réunissait sylviculteurs, associations, chambre d'agriculture, administration.

Son but était d'informer sur les conditions et l'état d'avancement des travaux de réalisation de la nouvelle conduite de gaz naturel de diamètre 900 mm, reliant Captieux à Mouliets-et-Villemartin. Cette canalisation de 70 km est l'un des éléments constitutifs de l'artère de Guyenne permettant d'assurer les flux de gaz naturel entre le stockage de Lussagnet (http://www.aquitaine.drire.gouv.fr/ssol/stockages\_gaz.html) et la région parisienne. Cette conduite est réalisée en parallèle de la

conduite existante de 600 mm de diamètre.

#### Quelques chiffres:

- Montant des travaux : 200 millions d'euros.
- Impact sur la forêt et les milieux naturels : défrichement et servitude d'une largeur d'environ 22 mètres.
- Surfaces touchées par les travaux et soumises à servitude : 60 hectares de forêts, 50 hectares de vignes, 20 hectares de cultures, 15 hectares de prairies, soit un total de 145 hectares.
- 5 zones Natura 2000 sont traversées et de nombreux cours d'eau (Ciron...).

Configuration juridique : les propriétaires des terrains concernés ne sont pas expropriés. Les terrains sont soumis à des servitudes, telles que l'interdiction de replanter des arbres tout le long de la bande des 22 mètres.

Conduite de gaz : la pression de fonctionnement est comprise entre 60 et 85 bars. Tous les 120 km, une station de recompression permet de compenser les pertes de charge. La puissance installée de ces stations est comprise entre 16 MW (à Lussagnet) et 8 MW.

Fuite de gaz naturel (méthane) : deux types de fuites sont possibles, fuites accidentelles (coup de pelleteuse) ou "maîtrisées". Les fuites "maîtrisées" sont nécessaires à l'entretien du réseau.

Visite du chantier : nous avons visité deux lieux du chantier.

- Vers Escaudes: dans cette zone se déroulent simultanément les travaux du gazoduc et du défrichement pour l'autoroute A65. L'ensemble constitue une vision cauchemardesque. Le passage du Ciron s'effectuera par fonçage.
- A côté de Bazas, où la technique de fonçage semble poser de gros problèmes à TIGF.

Ce chantier donne une petite idée de la destruction environnementale et du bouleversement que subiraient le Sud Gironde et les Landes si les projets d'autoroute A65 et de LGV se réalisent...

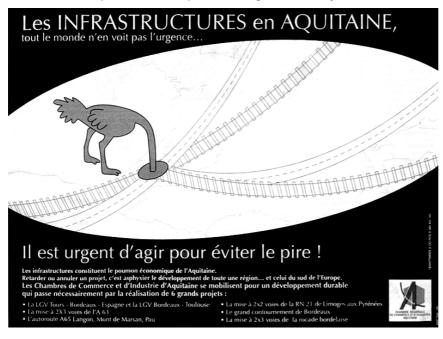
Comme l'a souligné une représentante de l'association APESA, on ne comprend pas très bien l'opportunité de ce projet d'énorme gazoduc (censé fournir 25 millions de m³ de gaz par jour) compte tenu de la nécessité de réduction de nos émissions de GES et donc de la consommation d'énergie fossile. Total suit une logique de marché, qui est celle de l'accompagnement de la croissance supposée de la consommation d'énergie.

Daniel DELESTRE, Vice-Président de la Fédération SEPANSO

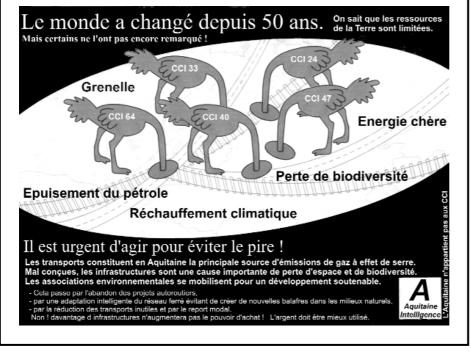


En recopiant le dessin ci-dessous, un dessinateur a introduit volontairement quelques différences. Saurez-vous en retrouver au moins 7 ?

Publicité parue dans les quotidiens régionaux le 25 janvier 2008



Dessin amélioré



(conçu en 1965) encourage le trafic routier (premier poste sur les émissions de gaz à effet de serre), ne désengorge pas Strasbourg (4,6 % de report de trafic), détruit les meilleures terres agricoles du secteur, sera une autoroute à péage (que personne n'a envie de payer), porte atteinte à la biodi-

versité (grand hamster et autres espèces animales), a été préféré à toutes les autres alternatives et n'a jamais fait l'objet d'un véritable débat sur l'opportunité d'une solution routière. Une majorité de personnes s'était exprimée contre le GCO lors de l'enquête publique. Une étude indépendante a

mis en évidence la possibilité de solutions alternatives. Mais... le gouvernement a décidé de mener l'erreur à son terme. De qui se moque-t-on? PB

## Les abeilles menacées? Janvier 2008

L'autorisation d'utiliser le pesticide Cruiser inquiète les associations, qui ont fait appel mercredi 16 janvier au Président de la République pour demander le retrait de l'autorisation d'utiliser l'insecticide Cruiser : celui-ci a été autorisé le 9 janvier par le Ministère de l'Agriculture. Ce pesticide systémique serait de la même famille que le Régent et le Gaucho. Ces produits enrobent les graines et leurs toxines se diffusent dans toutes les parties de la plante et se retrouvent dans les parties visitées par les abeilles. Depuis 2004, la France ayant retiré de la circulation le Régent et le Gaucho, il a été noté une amélioration pour les abeilles. Cellesci sont responsables, par la pollinisation des plantes, de la reproduction de 35 % des ressources alimentaires mondiales. Les apiculteurs italiens ont fait état de 40.000 ruches mortes l'an dernier et pointent du doigt le Cruiser. Le Grenelle a pour objectif la réduction des pesticides de 50 % d'ici 2012, pari difficile à tenir! Le Président entendra-t-il l'appel des associations ? FC

#### Un chercheur attaqué par l'industrie du sel! Février 2008

Pierre Meneton, chargé de recherche à l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale), est attaqué en diffamation par le Comité des salines de France. Salins du Midi et Salines de l'Est lui reprochent cette phrase : "Le lobby des producteurs de sel et du secteur agroalimentaire est très actif. Il désinforme les professionnels de la santé et les médias." Selon Pierre Meneton, l'excès de sel serait responsable d'une hausse de pression artérielle, de 25.000 décès par an et de 75.000 accidents cardiovas-

culaires. Depuis sept ans, le chercheur dénonce la passivité de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments qui recommande de ne pas consommer plus de 8 grammes de sel par jour, soit deux fois plus que les apports conseillés aux Etats-Unis. FC

## L'association Kokopelli lourdement condamnée

Février 2008

Encore un procès perdu par Kokopelli qui signe la fin des illusions concernant la biodiversité : ici ce sont les variétés alimentaires dont nos régions étaient si riches qui disparaissent petit à petit. Le plus grand crime de cette association était de vendre aux jardiniers des semences anciennes, bien adaptées aux différents terrains ou climats et donc cultivables sans produits chimiques. Voilà la faute! De plus, ils pouvaient ressemer les graines récoltées. C'est donc une concurrence fort déloyale pour la SAS Baumaux qui recevra 12.000 euros. Quant à l'Etat français, en dépit des déclarations pour la sauvegarde de la biodiversité à l'issue du Grenelle de l'environnement, il recevra 17.500 euros au motif que Kokopelli vend des semences illégales. Enfin 5.000 euros seront consacrés aux frais et à l'information du bon peuple sur les pratiques dangereuses de l'association Kokopelli et l'urgence à uniformiser notre alimentation avec des hybrides et des OGM, tous brevetés. Malgré les recommandations de la FAO qui reconnaît que la diversité des variétés est une des solutions pour assurer la souveraineté alimentaire face aux dérèglements climatiques l'augmentation de la population mondiale, malgré les directives européennes, les avis de l'ONU, de scientifiques, d'agronomes affirmant l'urgence de sauvegarder la biodiversité végétale alimentaire, l'Etat français refuse de libérer l'accès aux semences anciennes pour tout un chacun. C'est ce qui permet aujourd'hui aux magistrats d'infliger ces lourdes peines à l'association Kokopelli. Aux dernières nouvelles, Monsieur Borloo et Madame Kosciusko-Morizet ont reconnu qu'il y avait un problème : le gouvernement pourrait se dédire pour éviter à Kokopelli de payer la totalité des amendes et il est envisagé d'adjoindre au catalogue officiel une liste consacrée aux semences anciennes, mais rien n'est fait. Afin de soutenir Kokopelli dans son combat pour la biodiversité, vous pouvez signer la pétition et écrire au Président de la République et à vos élus en allant sur les sites ci-dessous. CG

✓ www.kokopelli.asso.fr/index.html et www.cyberacteurs.org/actions/actionphp?id=194

En matière de transports et d'aménagement du territoire, la SEPANSO est souvent caricaturée et accusée d'être "contre tout", ceci au motif qu'elle s'est récemment opposée à la fois à des projets autoroutiers et à certaines options de projets ferroviaires...

#### QU'EN EST-IL VRAIMENT?

La SEPANSO accorde, par principe, une priorité à la solution ferroviaire, qui est par rapport à la route, à la fois gage de plus faible emprise spatiale et d'économie d'énergie. Ceci vaut tant pour le fret que pour le transport de voyageurs, mais n'implique pas pour autant que nous soyons prêts à accepter n'importe quoi, n'importe où, au prétexte qu'il s'agirait de rail.

Le cas des LGV est de ce point de vue révélateur de nos réticences : en effet, contrairement à une ligne classique épousant le relief et le paysage, la construction d'une telle ligne implique des travaux pharaoniques débordant bien au-delà de l'emprise finale. Le tout se conclut toujours, à cause des clôtures de l'infrastructure, par une coupure forte des zones traversées. Par ailleurs, la très grande vitesse systématique, à l'heure où les économies d'énergie vont être de plus en plus indispensables, n'est pas le meilleur exemple qui soit ; enfin, le système de dessertes privilégiant les pôles terminaux au détriment des zones traversées, est davantage facteur d'enclavement que du contraire ; ceci alors même qu'une réflexion sur l'aménagement du territoire apparaît de plus en plus nécessaire à la lumière des erreurs commises dans un passé récent.

Mais plus encore que cette balance entre avantages et problèmes induits, c'est la question des tracés qui nous a paru essentielle au cours des derniers débats. Tant il est vrai qu'il est absurde de passer par l'Est de la Gironde pour aller à Irun, ou de passer par Bordeaux pour faire un "plus court chemin de Paris à Toulouse". Le résultat étant, dans les deux cas, de ravager comme à plaisir, les derniers grands espaces forestiers quasiment intouchés de notre région. Ceci alors que, comme pour la question des déchets, le concept de recyclage devrait désormais s'appliquer partout, y compris pour les infrastructures. En effet, compte tenu de la décroissance inquiétante des espaces naturels et de la perte continue de biodiversité, il nous faut aujourd'hui apprendre à mieux utiliser ce dont nous disposons et à recycler efficacement l'existant avant d'envisager de recréer du neuf ailleurs. Quand ils sont vraiment nécessaires, les projets d'infrastructures doivent coller au plus près des corridors de transport déjà existants plutôt que fragmenter les derniers grands espaces.

PB



Texte et photos : Philippe BARBEDIENNE, Directeur de la SEPANSO

## Autoroute A65 Langon-Pau

#### Test de sincérité du Grenelle

### Extrait du discours de Monsieur le Président de la République, prononcé à l'issue du Grenelle

Premier principe : tous les grands projets publics, toutes les décisions publiques seront désormais arbitrés en intégrant leur coût pour le climat, leur "coût en carbone". Toutes les décisions publiques seront arbitrées en intégrant leur coût pour la biodiversité. Très clairement, un projet dont le coût environnemental est trop lourd sera refusé.

Deuxième principe, nous allons renverser la charge de la preuve. Ce ne sera plus aux solutions écologiques de prouver leur intérêt. Ce sera aux projets non écologiques de prouver qu'il n'était pas possible de faire autrement. Les décisions dites non écologiques devront être motivées et justifiées comme ultime et dernier recours. C'est une révolution dans la méthode de gouvernance de notre pays totale et **nous allons appliquer immédiatement ce principe à la politique des transports**. Le Grenelle propose une rupture, et bien, je propose de la faire mienne. La priorité ne sera plus au rattrapage routier mais au rattrapage des autres modes de transports.

En écoutant ce discours, tous ceux qui se battent depuis des années contre le projet inutile, dévastateur et faussement gratuit pour le contribuable (1) d'autoroute Langon-Pau, doublant une route de bonne qualité et parfaitement aménageable, ont cru que la raison allait enfin l'emporter.

ien sûr, il a été dit qu'il y aurait des exceptions à ces grands principes et que certains projets routiers pourraient être poursuivis pour des motifs de congestion du trafic, de sécurité, ou encore d'intérêt local. L'A65 ne répond à l'évidence à aucun de ces trois critères. Le trafic y est si faible que sa non rentabilité est quasiment certaine. La route actuelle ne présente pas de dangerosité supérieure à la moyenne et pourrait être encore mieux sécurisée à peu de frais. Quant à l'intérêt local, il irait plutôt dans le sens d'un abandon rapide d'un projet qui risque de porter des atteintes irréversibles à la biodiversité, d'enclaver durablement les communes non desservies par des échangeurs, et de coûter très cher, à terme, au contribuable.

Le rêve aura été hélas de courte durée puisque quelques jours seulement après le Grenelle, le Secrétaire d'Etat aux transports Dominique Bussereau a déclaré au journal Sud-Ouest que ce projet devait être poursuivi. Les associations régionales ARLP et SEPAN-SO, soutenues par les grandes associations nationales les Amis de la Terre, Greenpeace, WWF et FNE, ont aussitôt sollicité un rendez-vous auprès de Jean-Louis Borloo pour lui demander de réévaluer ce projet, compte tenu des engagements du Grenelle. Une délégation a été reçue en janvier par un conseiller du Ministre à qui a été remise une analyse synthétique du projet, élaborée par l'ARLP et la SE-PANSO (disponible en ligne sur notre site Internet). Les membres de la délégation ont été écoutés, mais aurontils été entendus? Au moment où vous lirez ces lignes, nous saurons peut-être si les promesses faites au plus haut niveau de l'Etat à l'issue du Grenelle auront été tenues en ce qui concerne le

projet caricatural A65 ou s'il ne reste plus que la justice (lire ci-dessous) pour espérer faire valoir l'intérêt général.

En tout cas une chose est certaine: jamais l'interruption du projet, même bien engagé, ne pourra coûter aussi cher aux collectivités que sa poursuite jusqu'au bout avec la déchéance du concessionnaire... Ceux qui sont préoccupés par le déficit budgétaire de la France devraient y être sensibles.

En attendant le véritable début du chantier avec invasion par les engins de BTP, programmé pour le printemps, et dans le cadre de la politique de fait accompli, habituelle pour ce

#### Du côté de la justice

Compte tenu des graves insuffisances du dossier, des recours contre la DUP et contre le contrat de concession ont été engagés par les associations auprès du Conseil d'Etat. D'autres recours, appuyés par des élus et portant sur la légalité des délibérations des conseils généraux de Gironde et des Landes et du conseil Régional d'Aquitaine, sont en cours d'instruction par les tribunaux administratifs de Bordeaux et Pau. Par ailleurs, une plainte pour destruction d'espèces et d'habitats d'espèces protégées a été déposée fin décembre par la SEPANSO, suite à la destruction sans autorisation de plusieurs habitats d'espèces protégées sur la commune d'Escaudes en Sud Gironde.

genre de projet suspendu à des décisions de justice, des défrichements, accompagnés de leur lot de destructions d'habitats d'espèces protégées, ont déjà eu lieu en divers points du tracé, au prétexte de fouilles archéologiques préventives. Des zones à Fadet des laîches - un des papillons diurnes les plus menacés d'Europe - et des habitats à Vison d'Europe ont fait les frais de cette précipitation, parmi d'autres habitats d'espèces un peu moins emblématiques quoique protégées. Ces habitats, dont certains étaient situés en zone Natura 2000, ont été broyés et détruits avant même qu'une quelconque demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées n'ait été adressée au ministère compétent.

Le 4 décembre 2007, soit deux mois après les premières destructions, la commission faune du Conseil National de Protection de la Nature a enfin été interrogée. Le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'a pas fait preuve d'un enthousiasme débordant visà-vis des mesures compensatoires proposées...

Les associations régionales et locales réunies au sein de l'ARLP et de la SEPANSO se préparent au pire, mais espèrent encore le meilleur car elles sont désormais soutenues par l'ensemble des grandes ONG environnementales françaises qui ont participé au Grenelle de l'environnement : l'Alliance pour la Planète, les Amis de la Terre, France Nature Environnement, la FNAUT, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, Greenpeace, le Réseau Action Climat France, le WWF, ainsi que par les







syndicats CGT-UIT et CFDT Aquitaine.

Compte tenu de l'écho national que prend cette affaire, l'A65 est devenue le véritable test grandeur nature de sincérité du Grenelle.

(1) Etant concédée de bout en bout, l'A65 devrait être théoriquement entièrement à la charge de ses usagers. Toutefois, les trafics déjà très faibles sur la route actuelle seraient encore plus réduits sur l'autoroute, car compte tenu du prix très élevé des péages, du manque de diffuseurs et du tracé, peu susceptible de capter les trafics locaux, notamment près de Pau ou de Langon, la majorité des trafics restera à l'évidence sur la route gratuite. L'ouvrage A65 ne serait pas rentable. Or, si le concessionnaire est dans l'impossibilité de remplir ses obligations, sa déchéance pourrait être prononcée et, dans ce cas, des sommes extrêmement importantes, approchant ou dépassant le milliard d'euros, pourraient lui être remboursées par les collectivités...

Les travaux étaient censés débuter en avril 2008... mais on abat déjà la forêt.

Défrichement à Escaudes (Gironde) au prétexte de fouilles archéologiques (de haut en bas):

- Habitat détruit du Fadet des laîches
- Station à Vison d'Europe et Damier de la succise après nettoyage par le vide
- Défrichement dans le site Natura 2000 de la Vallée du Ciron.

Cette précipitation, pour ne pas dire cet affolement, semble être une réaction directe à la menace que font peser sur le projet les recours juridiques des associations.

Quand on veut à tout prix engranger les millions d'euros que procurent un tel chantier, il faut se dépêcher de commettre des saccages jugés irréversibles (ou réversibles mais à très longue échéance, puisque un arbre ça met du temps à pousser...) pour placer tout le monde, juges y compris, devant le fait accompli...

#### LA SECURITE ALIBI

Depuis le Grenelle, les promoteurs de l'A65 ont adapté leur discours. Oubliant un peu les autres arguments de vente, ils mettent désormais en avant le concept de sécurité. Voilà encore un bien mauvais prétexte pour un mauvais projet, car la sécurité apportée par l'autoroute serait injustement sélective. Elle serait en effet réservée aux quelques privilégiés qui pourraient acquitter les presque 40 euros de péage (\*) de l'aller-retour Bordeaux-Pau, en plus des frais de carbu-

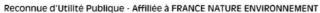
Les associations sont plus ambitieuses, elles préfèrent "la sécurité pour tous" apportée à bien moindre coût par des aménagements judicieux de l'existant.

> (\*) 16,30 euros pour l'A65 auxquels devront être ajoutés les 2,35 euros des 31 km d'A62 (1,90 € actuellement pour 25 km), soit 37,30 euros l'aller-retour, tarif 2005.





#### France Nature Environnement Aguitaine





#### Une force pour la nature

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres de la Commission Particulière du Débat Public sur le Terminal Méthanier du Verdon 17 cours du Chapeau Rouge 33000 BORDEAUX

Bordeaux, le 13 décembre 2007

Objet : Conditions de transparence du Débat Public

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Chargé par mes collègues de la SEPANSO de la rédaction de la contribution de notre association au Débat Public que vous présidez, je souhaite apporter par la présente, avant le dépôt de votre rapport sur le Débat Public, une remarque concernant la question de la transparence du dossier examiné.

Il nous a fallu en effet quelque temps pour découvrir, au hasard d'une lecture attentive d'une note du dossier du maître d'ouvrage d'un terminal méthanier - en l'occurrence, non pas celui du Verdon et de 4Gas, mais celui de Dunkerque, établi par EDF! - que le Port Autonome de Bordeaux (PAB) avait en réserve, en plus du projet 4Gas, un deuxième projet de terminal méthanier, porté celui-ci par la société espagnole ENDESA.

Ce projet, visant à un doublement pratique du projet 4Gas, aurait à coup sûr, selon nous, dû être porté à la connaissance du public par le PAB au tout début du Débat, même s'il était conditionnel et s'il devait faire théoriquement l'objet d'un renouvellement en novembre 2007. Il est très évident que le caractère conditionnel de ce deuxième terminal n'est probablement pas sans rapport avec la très mauvaise réaction de l'opinion publique et des élus devant celui de 4Gas.

Mais il est tout aussi évident que si le public et les élus avaient été informés dès le départ qu'un deuxième projet était au chaud, en attente de l'installation de 4Gas, leurs réactions respectives auraient vraisemblablement été encore plus vives.

En tout état de cause, il nous semble que le mensonge par omission des autorités du Port Autonome de Bordeaux est de nature à avoir gravement faussé la clarté indispensable à un Débat Public de ce type, visant à évaluer l'opportunité d'installer à proximité de zones touristiques non pas une, mais deux installations Seveso 2.

Nous avons pris acte de la prise en compte que vous avez formulée lors de la dernière réunion publique, s'agissant de "l'opportunité du projet, qui a été remise en cause", avez-vous dit, en ajoutant : "nous l'avons entendu". Nous souhaitons par le présent courrier appuyer encore davantage cette remise en cause, au motif de l'omission, par les dirigeants du PAB, d'un élément indispensable à la transparence du Débat et à la vérité de la situation.

Espérant que vous voudrez bien tenir le plus grand compte de ce fait dans la rédaction de votre rapport final, nous vous en remercions par avance, et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos très sincères salutations.

> Pierre DELACROIX, Président d'Honneur de la SEPANSO et de France Nature Environnement Professeur agrégé de Géographie Capitaine au Long Cours

allauni

Secrétariat : Maison de la Nature et de l'Environnement - 1 et 3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX — Tél. 05 56 91 33 65 - Fax 05 56 91 85 75 http://assoc.wanadoo.fr/federation.sepanso/ Mél: sepanso.fed@wanadoo.fr

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest Associations affiliées: SEPANSO Basque, Béarn, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, L.P.O. Aquitaine, C.R.E.A.Q., Aquitaine Alternatives.



# QUELLE AGRICULTURE



a vocation première de l'agriculture est de nourrir les hommes. L'importance de cette mission et des nécessaires changements auxquels nous devrions assister, lors des prochaines années, justifie que notre revue lui consacre deux numéros (ce numéro et le prochain).

Le système actuel de l'agriculture intensive, telle que nous la connaissons, est devenu totalement aberrant sur le plan économique car de plus en plus coûteux. Il est surtout très dommageable pour la santé des agriculteurs, qui manipulent des produits chimiques dont ils ignorent les dangers, et des consommateurs, qui absorbent, via la chaîne alimentaire, des aliments mal contrôlés sur le plan sanitaire. Ces pratiques agricoles sont aussi très polluantes et mettent en péril les ressources en eau : eau potable, mais aussi eaux de surface indispensables à la vie des espèces aquatiques. Ce système contribue largement à la facture énergétique de la nation ainsi qu'aux émissions de gaz à effet de serre (au travers de la production d'engrais et pesticides, de l'appauvrissement des sols en matière organique, de l'augmentation de la production de viande...) et à la perte de biodiversité. Or n'oublions pas que la biodiversité est le plus formidable réservoir de solutions aux difficultés qui attendent l'humanité au cours des décennies à venir. Il est donc grand temps que l'on envisage un changement d'orientation de la politique agricole de notre pays en même temps que de celle de l'Union Européenne. C'est apparemment ce que déclare vouloir le gouvernement français en proposant, dans le document récapitulant les conclusions de la table ronde du Grenelle de l'Environnement : de mieux soutenir la filière agrobiologique, de généraliser les productions agricoles écologiquement productives, d'accélérer la mise au point d'agricultures soutenables et diversifiées, d'accroître la maîtrise énergétique des exploitations agricoles, mais aussi de créer un cadre rigoureux et transparent pour les OGM et biotechnologies.

Dans ce numéro, nous verrons si les propositions du gouvernement au sujet des OGM sont à la hauteur des enjeux. D'autre part et particulièrement dans notre région, nous nous demanderons s'il est bien raisonnable, sous prétexte de produire de l'énergie renouvelable, d'engager les agriculteurs du Sud-Ouest dans la voie des agro-carburants. En quoi cela répond-il à la question de savoir comment on va pouvoir nourrir l'humanité?

Colette GOUANELLE, Administratrice de la Fédération SEPANSO



Erick STONESTREET, SEPANSO Gironde

## Nourrir l'humanité

#### Le grand défi de ce siècle

I la politique agricole française fait constamment débat dans notre pays, il ne semble pas que nos compatriotes expriment de profondes inquiétudes quant à la satisfaction (quantitative) à long terme de leurs besoins alimentaires : la France, grand pays agricole européen, devrait y pourvoir sans trop de problèmes...

La situation au niveau mondial est-elle tout aussi assurée ?

Les habitants de la planète, clients prioritaires de l'agriculture pour leur alimentation, sont actuellement au nombre de 6 milliards, dont 1,1 milliard de très pauvres, disposant d'un revenu journalier inférieur à 1 dollar par jour. Les démographes prévoient une hausse de près de 50 % d'ici à l'horizon 2040-2050, soit une population probable de quelques 8 à 9,5 milliards d'humains (l'essentiel de cette explosion étant dû aux pays en développement, où les progrès médicaux ont très sensiblement diminué la mortalité infantile et augmenté la durée de vie, sans rien changer aux politiques de natalité). Les experts estiment par ailleurs qu'en raison des gains de productivité agricole, considérés selon les normes occidentales, il sera THEORIQUEMENT possible de nourrir 10 milliards de personnes.

Sous l'éclairage d'une étude par continents ou par grands pays du monde, les perspectives d'évolution du rapport de la croissance de la production agricole à l'évolution démographique n'apparaissent pas aussi optimistes : globalement, et compte tenu de l'immense diversité des situations locales, il en ressort que dans une quarantaine d'années, sur les 8 à 9 milliards de Terriens, 7 à 8 seront correctement nourris, laissant toujours autour d'un milliard de personnes sous-alimentées. La différence d'avec la situation actuelle étant que les famines se situeront, pour la plupart, en Afrique. Ce constat assez décourageant pour les ONG et les professionnels du développement trouve son origine dans les grands défis auxquels les responsables agricoles auront à faire face dans les prochaines décennies.

L'une des plus redoutables menaces pour les performances futures de l'agriculture mondiale réside dans la raréfaction des nouvelles terres arables. La deuxième moitié du 20ème siècle, période faste s'il en est, a donné lieu à une expansion historique de nouvelles surfaces mises en culture. Mais on touche actuellement aux limites physiques des zones convertissables, même si subsistent encore quelques îlots d'extension possible (Asie tropicale, Amazonie). Conséquence : la superficie de terre cultivable par

habitant de la planète ne cesse de diminuer : dans les années 60, tout humain disposait en moyenne de 0,43 ha pour son alimentation ; nos contemporains ne peuvent compter que sur un petit quart d'hectare pour se nourrir. Ce problème prendra sa forme la plus aigue en Afrique subsaharienne, compte tenu de sa très forte croissance démographique.

NB: la recherche de nouvelles terres cultivables trouve en elle-même sa propre limitation, car elle se fait presque toujours au détriment des forêts. Or on ne peut méconnaître le fait que les massifs forestiers sont source de vie pour les populations qui les bordent. Ensuite, ces mêmes forêts constituent autant de sanctuaires de biodiversité et contribuent fortement à l'entretien du cycle de l'eau ("La forêt est la mère des pluies et des rosées", disait E. Herriot).

En Europe même et dans la plupart des pays riches, l'élévation moyenne du niveau de vie a généré la mode de la "petite maison à la campagne", la construction anarchique et souvent injustifiable d'autoroutes et voies ferrées, d'immenses parcs de loisirs et d'aéroports. L'extension indéfinie des communautés urbaines, avec leur cortège de zones commerciales, industrielles et sportives, nécessite une emprise croissante sur des zones planes et le recul correspondant des surfaces agricoles. La FAO estime qu'au plan mondial, entre 1995 et 2030, l'urbanisation devrait accaparer environ 100 millions d'hectares supplémentaires de terre à des fins non agricoles...

Autre facteur limitant pour l'agriculture, les surfaces agricoles actuellement exploitées, et souvent surexploitées, sont fréquemment l'objet de dégradations diverses : érosion par l'eau (inondations, ruissellements, lessivages, surtout dans les zones pentues) et érosion par les vents affectent plusieurs centaines de millions d'hectares, entraînant de fortes chutes des rendements agricoles.

Mises à l'honneur suite à la "Révolution verte", certaines pratiques culturales lourdes, comme les labours trop pro-

fonds ou l'utilisation excessive d'engrais et de pesticides, ont provoqué une perte sensible des qualités agronomiques des sols, due entre autres à une disparition progressive des vers de terre, une asphyxie et un tassement des sols qui deviennent moins fertiles. La salinisation des terres, facteur d'empoisonnement des cultures, altère les rendements, particulièrement dans les pays arides ou semi-arides. L'exploitation intensive des pâturages dans nombre de pays méditerranéens fait figure, pour certains, d'agent majeur de désertification (Théodore Monod).

L'eau douce, facteur vital de développement de l'agriculture (qui consomme en moyenne 70 % des volumes pompés), est fort mal répartie entre les pays utilisateurs. Là réside la grande peur de certains pays africains, du Proche-Orient, de la grande région du croissant fertile, ou même de très grandes puissances agricoles telles que les Etats-Unis, dont le grand Ouest souffre à la fois de l'épuisement progressif de ses nappes phréatiques et de la pollution croissante de ses rivières. Pourtant, comment se passer d'eau quand on sait qu'entre une année très sèche et la suivante bien arrosée, les rendements en céréales peuvent varier de 1 à 5 ? Des investissements considérables ont été réalisés ces dernières années en Afrique du Nord et au Moyen-Orient permettant d'optimiser leurs performances agricoles. Au niveau mondial, la FAO prévoit une augmentation totale des surfaces irriguées de 40 millions d'hectares, portant le total de celles-ci aux deux tiers de toutes les terres irrigables de la planète. Il restera alors à assurer un approvisionnement régulier de ces aménagements, à gérer équitablement les problèmes de concurrence entre industriels, particuliers et agriculteurs.

Il restera enfin à arbitrer pacifiquement les relations entre pays riverains d'un même bassin fluvial, éviter les conflits qui couvent parfois depuis longtemps (Bassin de l'Euphrate, du Nil, disparition programmée de la Mer d'Aral...).

Véritable "assurance-vie des espèces" selon le mot de Robert Barbault, du Muséum National d'Histoire Naturelle, la biodiversité apparaît, pour les agriculteurs, la meilleure protection contre les processus incontrôlables d'extinction d'espèces. Ceux-ci peuvent avoir pour cause des changements climatiques plus ou moins brutaux, ou le plus souvent des fléaux naturels, tels que pandémies, maladies cryptogamiques... Dans de telles situations, il importe de disposer d'une réserve diversifiée d'espèces (source de gènes) parmi lesquelles on recherchera les plus résistantes. L'exemple le plus classiquement évoqué est celui des ravages provoqués par une attaque de mildiou sur les deux seules variétés de pomme de terre cultivées en Irlande au milieu du 19ème siècle. S'ensuivit une famine historique touchant un million de personnes et l'émigration de deux

autres millions vers le nouveau monde... Par ailleurs, si l'on constate actuellement en Europe une diminution inquiétante des oiseaux (des alouettes des champs et des hirondelles, par exemple) on sait aussi que les populations de volatiles sont souvent deux fois plus faibles sur les terres cultivées, alors que les oiseaux sont un auxiliaire indispensable de lutte biologique contre certains ravageurs des plantes. Mais leurs populations pâtissent de l'abus des pesticides, des remembrements et de l'élimination des haies.

Alors, que faire?

Les écologistes, et parmi les plus avisés J.M. Pelt, affirment qu'une agriculture durable est en mesure de relever le défi, mais il reste à démontrer qu'elle est capable de nourrir 9 milliards de bouches. D'autres préconisent avec sagesse de limiter la part faite aux agrocarburants, susceptibles de concurrencer fortement l'agriculture "alimentaire". Une extrême réserve s'impose aussi pour le moment sur les capacités réelles des OGM. Il faudrait aussi mettre un terme aux incessants conflits ou guerres, particulièrement en Afrique, source permanente d'insécurité alimentaire.

Denis Couvet, l'un des responsables du Muséum d'Histoire Naturelle, note que l'efficacité de l'agriculture productiviste s'obtient toujours au détriment de la biodiversité, laquelle, on l'a vu, lui est pourtant indispensable.

L'avenir est donc dans une agriculture respectueuse de l'environnement. Il faut réinventer une agriculture "durable" moins destructrice, moins énergétivore, économe en intrants et en eau, soucieuse de conserver les races et semences anciennes qui sont de véritables "banques de gènes" utilisables pour l'obtention future de variétés capables de résister aux pathologies nouvelles ou aux modifications des biotopes (dues par exemple aux changements climatiques). Sans relâche, la recherche scientifique doit maintenir son ouverture vers l'étude des propriétés encore méconnues du vivant, approfondir son approche des techniques du génie génétique, et favoriser la connaissance des grandes lois de la nature par les jeunes générations.

Mais la science et la technique ne sont pas tout, même dans le cadre (irréel) d'une Organisation Mondiale du Commerce bien maîtrisée... Il importe aussi que les nations les plus riches mobilisent collectivement leur responsabilité et leur solidarité envers des pays moins nantis, qui n'ont d'autres aspirations que de nourrir eux-mêmes leurs peuples. Les premiers balbutiements du "commerce équitable" ne sont que le reflet imparfait de cette prise de conscience planétaire. C'est un incontournable débat qui s'ouvre, trop lentement, dont l'enjeu n'est autre que la satisfaction équilibrée des besoins alimentaires de l'humanité. ■

Colette GOUANELLE, Fédération SEPANSO

## Quel avenir pour les cultures d'OGM?

au lendemain du Grenelle de l'Environnement

#### LA SITUATION DE LA FRANCE EN 2007

Les réticences de la France à achever la transposition de la directive européenne sur la dissémination des OGM dans l'environnement nous ont valu une condamnation de la Cour de Justice européenne. Afin d'éviter une amende de 38 millions d'euros et une astreinte quotidienne de plus de 360.000 euros, le gouvernement a donc publié en toute urgence (février 2007) deux décrets sur l'étiquetage et les autorisations de culture.

A la suite de ces décrets, les cultures de maïs Mon 810 (seul autorisé dans toute l'UE) ont été autorisées en France. Avec 4795,82 ha déclarés (sans compter les autres), l'Aquitaine a été, après Midi-Pyrénées, une des régions les plus concernées en 2007 par les cultures de maïs génétiquement modifié réparties en Dordogne (49,4 ha), Gironde (1303,84 ha), Landes (1258,08 ha), Lot-et-Garonne (1181,73 ha), Pyrénées-Atlantiques (1242,99 ha) (1). Si la liste des cantons concernés a été publiée, la localisation des parcelles est restée secrète, sans doute pour éviter les opérations de saccage.

Ces décrets ne règlent en rien les problèmes de coexistence avec les cultures biologiques ou conventionnelles.

#### LES PLANTES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉES (PGM) : LA SOLUTION POUR NOURRIR LE MONDE ?

C'est l'argument majeur des pro-OGM qui, endoctrinés par les grandes firmes commercialisant les semences OGM, prétendent ainsi faire oeuvre utile. Les anti-OGM mettent en avant l'impact négatif sur l'environnement, l'absence de garanties contre les possibles contaminations des cultures voisines non-OGM, les risques toxicologiques non évalués... Qu'en est-il en réalité ?

#### Contamination rare?

Plusieurs cas de contamination sont connus : moutardes et navettes par du colza transgénique, riz conventionnel par du

riz GM et, plus récemment dans le Sud-Ouest, des maïs conventionnels et bio par des maïs GM parfois situés à plus de 300 m. En Aragon, 100 % du maïs bio est contaminé.

On ne connaît pas vraiment toutes les interactions entre les gènes et les autres organites des cellules dans lesquelles on les a introduits et par conséquent on ne sait pas grand-chose de l'effet que peuvent avoir ces gènes sur les comportements des PGM à long terme. On ne connaît pas davantage les interactions avec leur environnement : répercussions sur les chaînes alimentaires, sur les sols...

#### Pas de toxicité pour l'homme?

La plupart des PGM synthétisent leur propre insecticide (Bt par exemple) ou résistent aux herbicides. Dans les deux cas cela va entraîner un accroissement des taux de pesticides dans les plantes et les sols, donc des risques accrus pour les consommateurs directs ou pour ceux qui consomment la viande des animaux nourris avec ces PGM. Le principe de précaution (tant décrié par Messieurs Attali et Bébéar qui ne semblent pas en avoir compris le sens ni la portée) exigerait, s'il était appliqué, que ces PGM aient le même statut que les pesticides. Pourquoi a-t-il été si difficile d'obtenir les résultats des tests s'ils étaient si probants ? Les méthodes utilisées sont par ailleurs contestées par certains scientifiques.

Les effets sur les consommateurs de ces PGM ne sont pas négligeables : des moutons morts en Nouvelle-Zélande pour avoir pâturé des feuilles et cosses de coton OGM (produisant l'insecticide Bt) abandonnées après récolte, des cueilleurs de coton présentant de graves réactions dermatologiques...

Rappelons que le maïs Mon 810 (produisant l'insecticide Bt) cultivé en France est destiné à l'alimentation du bétail et que l'on n'a aucune information sur l'impact que cette alimentation peut avoir à long terme sur notre santé, alors que la concentration de toxine Bt produite peut varier d'un facteur 100 d'un plant à l'autre d'un même champ. Aucune traçabilité ne permet de savoir si les animaux que nous consommons ont été alimentés avec des PGM et actuellement aucun éleveur ne prendra le risque de déclarer que le taux d'OGM dans la viande est de 0 %.

On ne connaît pas non plus les effets des toxines Bt sur le couvain des abeilles contaminées par les pollens. En Australie, des études de toxicité réalisées sur des cobayes nourris à partir de pois génétiquement modifiés (pour résister à un insecte ravageur) ont montré de fortes réactions pulmonaires et immunitaires alors que le lot témoin (nourri sans OGM) était resté sain.

## Les OGM permettraient de nourrir les habitants des pays pauvres?

On constate que, sur les 90 millions d'hectares cultivés en 2005, 55 % des surfaces sont aux Etats-Unis, 19 % en Argentine et 10 % au Brésil ; viennent ensuite le Canada, la Chine, l'Afrique du Sud et maintenant l'Europe. Ce ne sont donc pas vraiment les pays pauvres qui ont pu se payer ce luxe de cultiver du soja, du maïs, du coton ou du colza transgénique, toutes ces espèces faisant l'objet de transactions commerciales mondiales importantes. Il s'agit donc bien avant tout d'enrichir des firmes privées qui avaient les moyens de développer des biotechnologies et les commercialisent à prix d'or. Quant aux populations déshéritées qui ont besoin de produire du millet, du sorgho ou des arachides, elles n'ont pas besoin de variétés résistantes aux herbicides, n'ayant pas les moyens d'acheter des herbicides et ayant une main d'œuvre suffisante. Et tant pis si elles ne peuvent consacrer de l'argent à des recherches publiques afin de trouver des variétés adaptées à leurs sols et à leur climat.

#### Quel intérêt économique?

Dans plusieurs états des Etats-Unis, de même qu'en Argentine, les traitements des PGM par les pesticides ont aug-

menté ces dernières années, dépassant nettement ceux des plantes conventionnelles. Cela est dû à l'acquisition d'une résistance des "mauvaises herbes" au glyphosate, ce qui oblige les agriculteurs à augmenter les doses de Roundup sur les maïs censés être les seuls à pouvoir supporter cet herbicide. C'est aussi le cas du coton Bt, qui fabrique son propre insecticide, ce qui a provoqué la sélection d'insectes résistants. Les producteurs de coton sont obligés d'utiliser de plus en plus d'insecticides (et parfois plus toxiques) ce qui ne contribue pas à accroître les bénéfices. L'intérêt économique reste donc à démontrer pour les agriculteurs.

Autrement dit, la création de PGM résistantes à divers pesticides ou produisant les leurs propres est une mainmise des firmes agro-biotechnologiques et semencières sur les agriculteurs, victimes consentantes, et sur les populations.

De nombreux acteurs de la recherche publique précisent que, si les études sur la transgénèse et la production de PGM doivent être poursuivies dans un but de connaissance des génomes, d'autres alternatives génétiques existent déjà (hybridation, sélection récurrente...) et doivent être développées.

## LES PROPOSITIONS DES ASSOCIATIONS LORS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le but de préserver l'environnement des contaminations transgéniques (maintien de la biodiversité, protection des cultures non OGM, compatibilité avec les critères du "développement durable"), FNE, qui représentait un grand nombre d'associations dont la SEPANSO, a proposé les mesures suivantes :

- L'organisation d'un vaste débat public, conforme aux enjeux de société, portant sur les OGM: leur intérêt par rapport aux autres alternatives possibles, les risques environnementaux, sanitaires et socio-économiques des cultures de PGM en milieu ouvert, la prise en compte des avis des populations et agriculteurs.
- L'application du principe de précaution conformément à la charte constitutionnelle de l'environnement : interdiction de toute culture de PGM tant que l'absence de risque n'aura

pas été clairement démontrée, évaluation des risques par une commission indépendante et pluraliste, information des populations sur les risques, la localisation des cultures, la traçabilité des produits issus d'animaux nourris avec ces PGM, l'application des principes de responsabilité et pollueur-payeur.

FNE demandait une mise en œuvre de ces mesures dès cet automne, avec en particulier la mobilisation des services régionaux de protection des végétaux, afin de préserver les cultures non OGM vis-à-vis des maïs transgéniques semés en catimini (20.000 ha).



Avec l'aimable autorisation du Courrier

## LES CONCLUSIONS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Les conclusions de la table ronde ont débouché sur un certain nombre de mesures :

- Le renforcement des connaissances et de la recherche publique sur les OGM et les biotechnologies notamment en renforçant les recherches en écotoxicologie, écologie et épidémiologie..., ce qui exigera un financement suffisant.
- La mise en place d'une "Haute autorité sur les biotechnologies", de composition diversifiée, qui devrait être indépendante, devrait disposer de moyens d'expertise suffisants pour évaluer dans la durée les impacts environnementaux, sanitaires et socio-économiques des technologies. Cette haute autorité devrait pouvoir être saisie par tous les citoyens, pouvoir donner des avis clairs et transparents concernant la mise en culture, l'importation, la consommation animale et humaine.
- L'adoption, au printemps 2008, d'une loi sur les biotechnologies dont les principes seraient la responsabilité, le principe de précaution, la transparence, la participation et l'information, le libre choix de produire et de consommer sans OGM. Notons l'activation de la clause de sauvegarde sur le maïs Mon 810 jusqu'à l'entrée en vigueur cette loi.

Quant à la question de la non-brevetabilité du vivant, elle devrait faire l'objet d'un débat public national en 2008.

#### LES ENGAGEMENTS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Au sortir du Grenelle de l'Environnement, les anti-OGM n'ont pas obtenu le moratoire de trois ans qu'ils souhaitaient mais Monsieur Sarkozy a exprimé les doutes du gouvernement sur l'intérêt des OGM pesticides, sur le contrôle de la dissémination des OGM ainsi que sur leurs bénéfices sanitaires et environnementaux.

Il a déclaré : "dans le respect du principe de précaution, je souhaite que la culture commerciale des OGM pesticides soit suspendue". De plus, la levée du gel des cultures ne serait pas seulement soumise à la future loi mais aussi aux conclusions d'une expertise "à conduire par une nouvelle instance qui sera créée avant la fin de l'année".

Il a également promis la transposition des directives européennes au printemps 2008 et l'inscription des principes de transparence et de droit à cultiver avec ou sans OGM dans le projet de loi.

Il a par ailleurs expliqué que "toutes les données seront com-

*municables"* avec tout de même quelques limites : le secret de la vie privée, de la sécurité nationale et les secrets industriels ; que faut-il entendre par secrets industriels ?

Enfin il a promis que "ce ne sera plus aux solutions écologiques de prouver leur intérêt, mais ce sera aux projets non écologiques de prouver qu'il n'était pas possible de faire autrement".

Mais, de l'aveu même du Président, ce gel des cultures OGM pesticides ne condamne pas pour autant tous les OGM "et notamment ceux d'avenir"! Restons vigilants.

Il est toujours question de sanctionner ceux qui détruisent les parcelles. Il est certainement plus facile de sanctionner que de mettre en place une instance d'évaluation indépendante.

#### LA POSITION DE LA FRANCE AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

Lors du Conseil des Ministres de l'Environnement de l'Union Européenne qui s'est réuni le 30 octobre, la France, une fois n'est pas coutume, a soutenu l'Autriche qui voulait interdire l'importation et la commercialisation de deux maïs GM (Mon 810 et T25). Madame Kosciusko-Morizet, en cohérence avec les conclusions du Grenelle de l'Environnement, a voulu ainsi exprimer la possibilité pour les Etats membres d'user des clauses de sauvegarde lorsqu'ils le jugent nécessaire. Mais comme quatre Etats ont tout de même voté pour la levée de la clause de sauvegarde, c'est la Commission qui devra trancher. Il ne sera donc pas si aisé de geler des cultures OGM comme veut le faire croire Monsieur Sarkozy.

Lors du débat consacré à l'examen des procédures d'autorisation d'OGM en Europe et aux améliorations nécessaires, de nombreux pays dont la France ont exprimé des critiques vis-à-vis des procédures d'évaluation sanitaire et environnementale des OGM, soulignant notamment le manque de transparence et de crédibilité des méthodes d'investigation utilisées par l'Agence Européenne de Sécurité Alimentaire (AESA). De nombreux chercheurs avaient déjà exprimé des doutes. Une information encourageante : le Commissaire Européen à l'Environnement, Stavros Dimas, veut refuser l'autorisation de cultiver les maïs transgéniques Bt11 et 1502.

Il semble que les débats qui se sont déroulés lors du Grenelle de l'Environnement ont fait progresser les consciences, mais nos gouvernements sauront-ils résister aux sirènes des biotechnologies et de leurs pourvoyeurs de fonds ? ■

(1) *Voir SON n*° 138.

#### OGM: DES DÉCLARATIONS AUX ACTES

Par Colette GOUANELLE, Fédération SEPANSO

#### **♦** Le projet de loi sur les OGM

L'avant-projet de loi sur les OGM transmis au Conseil d'Etat devait être adopté par le Parlement avant février 2008. Il comporte 12 articles dont un concernant la Haute autorité sur les OGM qui doit être créée, trois sur la responsabilité, deux sur la transparence et quatre sur la transposition des dispositions communautaires.

#### Les points positifs:

- Les OGM ne peuvent être cultivés, commercialisés ou utilisés que dans le respect de la santé publique, de l'environnement et en toute transparence...
- La Haute autorité sur les OGM aura pour mission de donner son avis sur les risques d'utilisation des OGM obtenus en milieu confiné et sur la dissémination volontaire (culture en plein champ) des OGM. Elle sera composée d'un comité scientifique et d'un comité économique, éthique et social.
- Les agriculteurs mettant en culture des OGM seront responsables du préjudice économique résultant de la présence accidentelle des OGM dans la production des agriculteurs bio ou conventionnels. Ils devront souscrire une "garantie financière".
- Les parcelles de culture d'OGM devront obligatoirement être déclarées et la liste en sera publiée.

#### Les points négatifs :

- La loi donnerait le droit de "produire et de consommer avec ou sans OGM". Le terme "avec" autorise précisément la coexistence alors que les risques de contamination des autres cultures et écosystèmes ont été établis. Une telle coexistence est contraire au principe de précaution et à une transposition ambitieuse de la directive européenne 2001/18.
- Ce sont toujours les victimes qui doivent prouver qu'elles ont été contaminées.
- L'accès à l'information du public concernant la traçabilité des produits issus des PGM n'est pas garanti.

Comment parler de respect de la santé, de l'environnement et de transparence dans ces conditions ?

#### ◆ Quid de la clause de sauvegarde ?

Les premières décisions ne pouvaient satisfaire les ONG:

- Le gouvernement a d'abord cédé aux pressions du Mi-

- nistère de l'Agriculture qui s'est contenté de décréter une suspension de l'autorisation de culture du maïs Mon810 sur le territoire français, jusqu'à la publication de la loi relative aux OGM et au plus tard jusqu'au 9 février 2008. Cela laissait encore le temps de semer du maïs OGM cette année!
- Le comité de préfiguration de la Haute autorité, créé provisoirement pour remplacer la commission du génie biomoléculaire, ne correspondait pas non plus aux attentes des ONG qui, dans une lettre ouverte adressée au gouvernement, ont réitéré leur opposition à toute coexistence des filières OGM et non OGM et demandé que l'avant-projet de loi évolue rapidement et significativement pour correspondre aux acquis du Grenelle de l'Environnement.

Après avoir refusé toute remise en cause des décisions récentes, lors de la réunion de concertation de l'intergroupe OGM qui s'est tenue le 11 décembre dernier, et après de nombreux rebondissements dont la décision des "anti-OGM" de cesser de s'alimenter, le gouvernement a enfin décidé, le 11 janvier, d'activer la clause de sauvegarde au sujet du maïs Mon810. Cette décision a été prise en application du principe de précaution et s'appuie sur les conclusions du comité de préfiguration de la Haute autorité sur les OGM (rendues le 9 janvier dernier). Elles font état d'éléments scientifiques nouveaux, nécessitant des expertises complémentaires, sur les effets sanitaires et environnementaux du maïs Mon810 à long terme.

La FNSEA et les semenciers ont évidemment violemment contesté ces décisions, au nom du progrès et de la concurrence internationale, traitant d'obscurantistes ceux qui veulent tout simplement faire appliquer le principe de précaution.

Mais, en même temps, le gouvernement annonce un plan d'investissement de 45 millions d'euros sur les biotechnologies végétales... avec quelle arrière-pensée? Nous devons exiger que ces crédits soient affectés à la recherche fondamentale sur les écosystèmes, l'écotoxicologie et l'épidémiologie.

Les ONG ayant dénoncé les insuffisances du projet de loi et proposé des amendements, son examen par le Sénat, prévu le 15 janvier, est reporté au 5 février. L'Assemblée Nationale ne devrait voir le texte qu'après les élections municipales. Il sera donc, sauf coup de théâtre, impossible de semer du maïs Mon810 cette année.

#### Note du Réseau Action Climat France (RAC-F) Janvier 2007

# POLLUEUR! de l'INRA n° 31

Avec l'aimable autorisation du Courrier

## La vérité sur les agrocarburants

#### Une fausse bonne solution

e secteur des transports a un impact important sur l'environnement : émissions de gaz à effet de serre (26 % des émissions françaises), pollutions locales, bruit... Des mesures vigoureuses sont nécessaires pour renverser la tendance et sortir d'un transport fondé sur le tout-routier et le tout-pétrole. Cependant, les solutions envisagées doivent être analysées dans toutes leurs dimensions et faire l'objet de bilans honnêtes quant à leurs avantages et limites. C'est notamment le cas des agrocarburants - dits aussi "biocarburants".

Le gouvernement français a décidé depuis 2004 de développer fortement ces carburants et met en avant leur impact positif pour l'indépendance énergétique nationale et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Toutefois, les associations du Réseau Action Climat France (RAC-F) estiment globalement que les arguments avancés pour développer le bioéthanol (en remplacement de l'essence) et le biodiesel (en remplacement du gazole) sont sujets à caution et que le public français doit être informé des réalités de ces

#### Un bilan énergétique limité

En France et en Europe, le bioéthanol est produit essentiellement à partir de blé et de betterave dont le sucre est transformé en alcool par fermentation puis distillation. Le biodiesel est produit par estérification d'huiles végétales, essentiellement le colza et le tournesol.

De la culture des végétaux jusqu'à la sortie de l'usine, la production de ces agrocarburants dits de "1ère génération" nécessite un apport d'énergie, le plus souvent pétrole ou gaz naturel.

L'efficacité énergétique (EE) de l'agrocarburant est le rapport entre l'énergie qu'il fournit dans un moteur et la quantité d'énergie fossile qu'il a fallu dépenser pour le produire. Se-Ion les calculs de l'association EDEN repris par le RAC-F (1), l'EE du bioéthanol est faible : environ 1,4 pour l'éthanol de blé et 1,3 pour celui de betterave. Seuls le biodiesel et les huiles végétales brutes ont une EE correcte (2,2 et 3,8 respectivement) (2), mais les huiles brutes nécessitent en général une adaptation des moteurs pour être utilisées sans problème dans les véhicules diesel. Ces chiffres d'EE supposent par ailleurs que l'ensemble des produits issus des usines d'agrocarburants est valorisé (pour l'alimentation animale par exemple), ce qui n'est pas acquis aujourd'hui (3).

L'efficacité énergétique des agrocarburants pourrait être améliorée par la méthanisation des coproduits, pour fournir une partie plus ou moins importante de l'énergie nécessaire à leur production et par l'épandage des boues de digestion sur les terres agricoles. Mais les problèmes techniques et économiques de ces améliorations ne sont pas encore résolus.

#### Un effet sur les émissions de GES très variable selon les agrocarburants, mais globalement faible pour le plan gouvernemental

Les bioéthanols de blé et de betterave permettent de réduire les émissions de GES d'environ 30 % et 50 % respectivement, par comparaison à l'essence. Le biodiesel permet des réductions de 75 % et l'huile végétale brute de 80 %, par comparaison au gazole, ce qui n'est pas négligeable.

Mais, globalement, le plan gouvernemental ambitieux et coûteux qui prévoit de remplacer 7 % des carburants pétroliers par des agrocarburants d'ici 2010 diminuerait les émissions de GES des transports routiers de moins de 7 % (alors que les transports routiers en France ont vu leurs émissions de GES augmenter de 23 % depuis 1990).

## Des pratiques agricoles intensives qui induisent des pollutions

Malgré des pratiques d'agriculture intensive, le rendement des agrocarburants à l'hectare n'est pas très bon (4). Selon l'INRA (5), la production des 27 millions d'hectolitres de biodiesel nécessaires pour incorporer 5,75 % de biodiesel dans le gazole d'ici 2008 nécessiterait 1,5 millions d'ha de cultures de colza, soit presque deux fois la surface de jachères disponibles et utilisables en France pour l'agriculture ! Et, le colza nécessitant une rotation au moins triennale, on voit que le problème de disponibilité des terres cultivables se pose.

L'utilisation des terres en jachère pour cultiver les agrocarburants pose en outre des problèmes écologiques sérieux : atteinte à la biodiversité, pollutions par les pesticides, augmentation des émissions de méthane par les engrais et le déstockage du carbone des sols. Les associations du RAC-F estiment que le lancement de grands plans de développement des agrocarburants n'a pas de sens sans une refonte des politiques agricoles tant au plan national qu'européen prévoyant une réduction globale des pollutions générées par ce secteur.

Enfin, il paraît tout simplement impossible de remplacer une large part de la consommation actuelle de carburants par des agrocarburants de 1ère génération sans restreindre la part des cultures destinées à l'alimentation ou sans importer une partie de ces agrocarburants d'autres pays (où les conditions de production peuvent être très mauvaises pour la biodiversité). L'indépendance par rapport au pétrole se ferait alors au détriment de l'indépendance alimentaire ou au prix d'une nouvelle dépendance énergétique.

#### Un coût élevé pour l'Etat

Le coût pour le budget de l'Etat du plan gouvernemental à l'horizon 2010 a été estimé à environ 1,3 milliards d'euros (6) pour la seule réduction de la TIPP. Avec la défiscalisation (TIPP et TGAP), la production des agrocarburants est rentable pour les filières industrielles dès que le prix du pétrole dépasse 15 à 20 dollars le baril (5).

Quand le baril oscille entre 60 et 75 dollars, ce qui sem-

ble être le prix plancher actuel, la défiscalisation des agrocarburants n'a plus de justification économique, énergétique ou environnementale suffisante. Elle devient de fait une "subvention agricole déguisée" qui réduit les crédits que l'Etat pourrait consacrer à d'autres mesures environnementales dans le secteur des transports.

#### Conclusion du Réseau Action Climat France

Le développement du bioéthanol en France aura un impact limité sur les émissions de gaz à effet de serre et sur l'indépendance énergétique, au prix d'une mobilisation importante de terres cultivables et des problèmes écologiques que cela soulève. La filière biodiesel semble bien préférable mais reste tributaire des limites des agrocarburants dits "de 1ère génération". Leur développement ne devrait donc pas surmobiliser des crédits de l'Etat et ne devrait se concevoir que comme une étape vers les biocarburants dits "de 2ème génération", qui n'existent aujourd'hui qu'à l'état expérimental et dont le potentiel de réduction de GES et les processus d'industrialisation restent à démontrer.

Les associations du RAC-F considèrent que le soutien aux agrocarburants ne peut en aucun cas constituer aujourd'hui l'essentiel de la politique gouvernementale destinée à réduire les impacts environnementaux des transports. Elles attendent des mesures beaucoup plus efficaces et vigoureuses pour contenir la mobilité et réduire la place de la voiture et des camions dans notre société. C'est par une telle approche qu'il sera possible, à terme, de diviser par 4 les émissions de gaz à effet

de serre. ■

#### FNE VA PLUS LOIN!

La présentation par la Commission Européenne de ce qu'il est convenu d'appeler "le Paquet Climat-Energie", devenu pour les journalistes le "Plan Climat européen", a été aussi l'occasion pour France Nature Environnement de compléter les critiques ci-dessus. Les agrocarburants vont accélérer l'intensification agricole et les dégâts collatéraux sur l'eau, sur l'air, sur les sols et sur la biodiversité. Et mettre en concurrence surfaces "alimentaires" et surfaces "agrocarburants". Dans le cas de l'Europe, trop petite, il faudra importer de l'huile de palme asiatique ou de l'éthanol brésilien obtenus grâce à la déforestation tropicale. Et sans réduction de la consommation énergétique, ils ne constitueront qu'un appoint marginal aux besoins. Nous ne sommes pas seuls à le penser : au sein même de la Commission, la DG Environnement s'appuie pour cela sur les conclusions négatives d'une étude rédigée par les experts chargés de conseiller la Commission. Une étude de la Chambre des communes britannique va dans le même sens. De là notre position très critique, en réponse au "paquet" de la Commission.

PDx

- (1) Etude RAC-F / Energie durable en Normandie (EDEN).
- (2) L'INRA trouve des valeurs d'EE proches : 1,19 pour l'éthanol de blé, 1,28 pour l'éthanol de betterave et 2,5 pour le biodiesel (INRA Sciences sociales, n° 2, décembre 2005).
- (3) Plus de détails : "note sur les biocarburants", rubrique fiches thématiques sur le site du RAC-F (www.rac-f.org).
- (4) Etude Eden 2006.
- (5) Publication INRA Sciences Sociales n° 2/05 Décembre 2005.
- (6) Rapport sur l'optimisation du soutien à la filière biocarburants, Conseil Général des Mines et al, septembre 2005.

#### LA SCIENCE DECREDIBILISEE

élémentaire principe de précaution.

Comme le clame la Ministre de la Recherche Valérie Pécresse, la société ne fait plus une confiance aveugle à ses scientifiques. Les raisons de cette désaffection ne sont peut-être pas celles qu'elle imagine. Ceci n'a en effet rien à voir avec un quelconque manque de compétence des chercheurs. C'est simplement qu'une grande partie de nos concitoyens estime, contrairement à ce que voudrait nous faire croire Madame la Ministre, que toute innovation ne va pas forcément dans le sens du progrès. Ce sont moins les découvertes scientifiques qui sont en cause que l'empressement des firmes à exploiter celles qui peuvent leur rapporter de l'argent. Ainsi, concurrence oblige, précipite-t-on la mise sur le marché de produits nouveaux, parfois au mépris du plus

Il faut en effet rentabiliser au plus vite les fonds, en partie privés, investis dans les recherches. Les crédits publics étant essentiellement accordés à la recherche militaire et à des programmes nucléaires, aéronautiques, spatiaux, qui sont à cent lieues des préoccupations quotidiennes des Français, les domaines liés à la santé et l'environnement accusent un retard considérable et de nombreux laboratoires doivent, pour survivre, rechercher des partenariats dans le secteur privé. Bientôt, comme aux Etats-Unis, des firmes fameuses pourront s'offrir des départements entiers des pôles de recherche les plus prestigieux, ce qui leur donne droit de regard sur l'orientation de leurs programmes. Dans de telles conditions, un chercheur qui s'écarte un peu trop de la propagande développée par ses partenaires financeurs est rapidement privé de crédits. Certains chercheurs qui ont eu le tort de mettre en doute le bien-fondé des cultures OGM sont actuellement en difficulté au sein de leur laboratoire : le cas le plus récent étant celui de Christian Vélot, membre du CNRS.

A propos du débat sur les OGM, les citoyens ont énormément de difficultés à comprendre qui est le plus crédible dans ces querelles d'experts. C'est donc la marchandisation de la science qui est responsable de cette défiance du public.

Comment peut-on concilier les stratégies du monde des affaires et les valeurs de déontologie et d'éthique qui gouvernent la communauté des chercheurs ? Comment travailler sereinement quand on sait qu'il faut avant tout être compétitif et permettre à une entreprise de faire du profit ? Dans ces conditions, comment s'étonner que les jeunes se détournent des carrières scientifiques ? Or, il ne semble pas que les projets de réforme de Madame Pécresse permettent à la Recherche française de devenir plus

C'est pour toutes ces raisons que plusieurs chercheurs, dont Jacques Testard qui en est l'actuel Président, ont créé en 2002 la Fondation Sciences Citoyennes. Pour davantage d'informations et pour soutenir les chercheurs en délicatesse avec leurs instituts, allez sur le site: sciencescitoyennes.org.

indépendante.

#### A LIRE ABSOLUMENT



#### ◆ La faim, la bagnole, le blé et nous Fabrice Nicolino, Fayard

Voilà un livre qui envoie du bois! Phrases courtes et percutantes, argumentation rigoureuse, ce livre est facile à lire car clair, efficace, sans tabou et traite de problématiques vitales. L'auteur, Fabrice Nicolino, va droit au but, ne s'embarrasse pas de détours inutiles quitte à déranger son propre écologiste de lecteur.

La thèse de l'ouvrage est simple : la question des carburants issus de végétaux qui sont utilisés à des fins manipulatoires par certains lobbys d'envergure internationale. Ainsi, ils sont improprement appelés BIO-carburants alors qu'ils répandent la mort. Quel est le but de ce détournement ? Il s'agit de convaincre les sociétés humaines d'accepter de développer les projets agro-industriels des carburants issus de ressources alimentaires : les céréales. Pour cela, rien n'est négligé par les lobbyistes. Nicolino nous les montre crûment dans leurs manigances, sans scrupules, sûrs de leur pouvoir politique ou financier, capables d'invoquer tour à tour les arguments de la raison, de la philanthropie, de la liberté et, bien sûr, de l'écologie! S'appuyant sur une forte documentation, l'auteur déploie ses propres démonstrations en autant d'impitoyables et justes missiles qui torpillent le camp adverse. Ce dernier, mis à nu, révèle sa malhonnêteté, sa duplicité, ses délires technocratiques, ses spéculations, ses abus de pouvoir. Il n'y a pas jusqu'aux promoteurs de l'huile végétale brute qui en prennent pour leur grade.

A lire absolument pour ne pas céder aux fausses sirènes d'une écologie de clocher et surtout pour mesurer l'ampleur des dégâts présents et à venir car les dégâts des nécro-carburants, si on ne les stoppe pas, ne font que commencer. AS

### ◆ Guide des produits avec ou sans OGM Greenpeace

Depuis 1998, Greenpeace édite et actualise ce guide pour pallier les insuffisances de l'étiquetage et permettre aux consommateurs de choisir une alimentation sans OGM. Pour le réaliser, elle envoie un questionnaire aux industriels de l'agroalimentaire afin de savoir s'ils utili-

sent des produits élaborés à partir d'animaux nourris aux OGM. Selon leurs déclarations, ces produits sont classés en trois catégories : vert (le fabricant garantit ne pas utiliser de tels produits), orange (il affirme avoir entamé une démarche pour exclure les OGM mais ne peut pas encore garantir qu'il n'en utilise plus) et rouge (il ne garantit pas que la fabrication de ses produits se fait hors de la filière OGM ou n'a pas répondu).

Colette GOUANELLE, SEPANSO Gironde et Marine SCHENEGG, Vivre en Entre-deux-Mers

## Projet de Saint-Genès-de-Lombaud

## Production d'énergie renouvelable ou incinération déguisée ?

En juillet 2006, en Gironde, deux projets semblables ont été soumis à enquête publique au titre des installations classées : l'un à Saint-Genès-de-Lombaud, l'autre à Marcillac, par suite d'une autorisation ministérielle pour "la production électrique à partir de moteurs à gaz et turbine à vapeur... utilisant des plaquettes forestières et du marc de raisin comme combustible".

our Saint-Genès, cette installation prévoit de traiter 120.000 t/an de marcs de raisins (provenant de la distillerie au sein de laquelle elle sera implantée) et de plaquettes de bois pour produire 94.000 MW en électricité et 81.000 MW sous forme de chaleur.

En réalité, l'électricité sera produite à partir d'un gaz pauvre obtenu dans une unité de gazéification dont le procédé peut être assimilé à celui d'un incinérateur de déchets non dangereux. Or ces incinérateurs sont vivement contestés par les associations de protection de la nature (1) qui luttent depuis de nombreuses années pour éviter qu'on en installe de nouveaux.

Procédé: ses diverses étapes sont indissociables et fonctionnent en boucle. On sèche les plaquettes de bois et les marcs (dont le taux d'humidité est deux à trois fois trop élevé) puis on leur fait subir une combustion incomplète dans un gazogène pour obtenir du gaz de synthèse qui, après un traitement spécifique, brûle dans des moteurs pour produire de l'électricité. La totalité de la chaleur récupérée lors du procédé repart vers le séchoir.

Risques de pollution : ces opérations s'accompagnent de rejets atmosphériques directs (poussières, composés organiques volatils et acétaldéhyde à partir du séchoir, NOx et CO provenant de l'échappement des moteurs) sans compter les rejets épisodiques du gazogène en cas de surchauffe ou surpression. Les promoteurs prétendent qu'il n'y aurait pas de dioxines...?

Les associations ayant étudié le dossier de Saint-Genès-de-Lombaud en ont déduit que cette usine polluerait, selon les substances, de 9 à 20 fois plus qu'un incinérateur de même capacité (que bien des médecins considèrent déjà comme dangereux). En effet les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation sont différentes et très en-deçà des obligations imposées pour l'incinération des déchets ménagers et industriels banals.

Rendement insuffisant: d'après les calculs de spécialistes, qui rejoignent ceux de la DRIRE du Vaucluse pour un dossier de même nature, les traitements que nécessitent les produits végétaux humides (séchage, pyrolyse) pour produire du gaz de synthèse consomment beaucoup d'énergie et le rendement global d'une telle unité ne dépasserait pas 24 % en électricité seule, puisque l'installation doit utiliser elle-même toute la chaleur produite.

Ceci semble d'autant plus aberrant que le bois dilapidé pourrait être utilisé dans des unités de chauffage d'un rendement énergétique trois fois plus élevé (sans compter l'impact du transport, également pourvoyeur de gaz à effet de serre) et qu'il existe d'autres possibilités pour recycler les marcs de raisins : enfouissement dans les vignobles pour régénérer les sols, après s'être assuré qu'ils ne contiennent pas de pesticides (ou produits de leur

dégradation) rémanents et dangereux pour l'environnement ; méthanisation pour produire du véritable biogaz avec une efficacité énergétique nettement supérieure et une pollution moindre.

Les associations locales (2) déplorent l'autorisation accordée le 16 janvier 2007 pour l'unité de Saint-Genèsde-Lombaud malgré son faible rendement et ses rejets polluants et bien que le rapport de présentation au CO-DERST souligne que "malgré la demande de la DRIRE, l'étude d'impact ne prend pas en compte l'existence de la distillerie". C'est d'autant plus regrettable que la Préfecture du Vaucluse a refusé peu après un projet tout à fait semblable en raison de son incapacité à respecter les valeurs seuils applicables aux émissions des moteurs, de son manque d'efficacité énergétique et de son absence de comparaison avec les meilleures techniques disponibles.

Quatorze projets "biomasse" ont été retenus en 2005 par le Ministère de l'Industrie. D'autres unités visant des combustibles "renouvelables" plus diversifiés se préparent en Aquitaine et ailleurs. Le coût de l'installation, inférieur à celui d'un incinérateur conventionnel, et l'achat par EDF de l'électricité à un prix avantageux pour les industriels suffiraient-ils pour promouvoir ce type de projet au mépris des populations riveraines qui devraient en supporter les nuisances ?

<sup>(1)</sup> Le Collectif déchets girondin regroupe de nombreuses associations dont la SEPANSO, Greenpeace, Label Nature, Vivre en Entre-deux-Mers...

<sup>(2)</sup> Associations Label Nature, Langoiran Environnement et Vivre en Entre-deux-Mers.



Georges CINGAL, SEPANSO Landes georges.cingal@wanadoo.fr et Henry CHEVALLIER Ende Doman/Eco-Systèmes ende.doman@wanadoo.fr

## Complexe gazier Lussagnet-Izaute

#### De qui se moque-t-on?

Le plus important stockage de gaz méthane de France, site Seveso, se trouve, actuellement, privé d'un suivi de la part des associations d'environnement d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées.

e complexe gazier Lussagnet-Izaute, à cheval sur les Landes et le Gers, comprend le stockage souterrain et l'usine de Lussagnet (Landes) d'une capacité de 2,4 milliards de m³, réalisé en 1957, et le stockage de l'Izaute (Gers), de 3 milliards de m³, créé en 1981. Soit un total dépassant la capacité du stockage de Chémery (Loir-et-Cher), cité comme le plus gros du monde (3,5 milliards de m³).

Le complexe Lussagnet-Izaute est soumis à la Directive européenne "Seveso II", les stockages souterrains étant classés "Seveso seuil haut".

#### Principe des stockages de gaz en nappe aquifère

Le gaz naturel est stocké dans deux anticlinaux de nappes aquifères (voir schéma) distants de 6 km. Le gaz, injecté par l'usine d'injection-soutiragetraitement de Lussagnet, qui se trouve piégé dans la voûte de l'anticlinal, repousse l'eau de la nappe.

Alors que les autres stockages fran-

çais, réalisés par Gaz de France, sont en aquifères salins, la nappe aquifère des "sables de Lussagnet" est une nappe d'eau potable, thermale et chaude qui alimente les stations thermales d'Eugénieles-Bains (Landes) et de Barbotan (Gers).

#### Bref historique

Lussagnet s'est fait au pas de course : en 1958, eut lieu une éruption de gaz sur un puits en cours de forage, accident qui fut occulté par Elf-Aquitaine. Total, le nouvel exploitant du complexe, devait reconnaître les faits en 2003.

En 1968, le stockage de Lussagnet atteignait 1,5 milliards de m³. La population était restée dans l'ignorance de cette réalisation, les enquêtes publiques n'existant pas à l'époque.

Pour la mise en route du second stockage, baptisé "Izaute" (nom d'un petit cours d'eau), à l'ouest de Nogaro, l'enquête publique fut également escamotée, Elf réalisant les injections "expérimentales" de gaz sous couvert d'un "permis de recherches minières" (!). Ce ne fut qu'en 1988, alors que le stockage atteignait 1,6 milliards de m³, que s'ouvrit l'enquête publique dans laquelle intervinrent une association gersoise d'environnement et le comité local d'information, avec l'avis négatif de deux hydrogéologues.

Entre temps, le Conseil Général du Gers avait créé une "commission d'information" qui se révéla inopérante du fait de l'obstruction de son président, un élu territorial. La même situation allait se reproduire vingt ans plus tard avec l'actuelle CLI (Commission Locale d'Information).

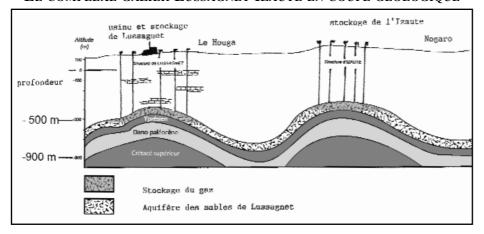
Elf prévoyait d'augmenter la capacité de l'Izaute (alors de 3 milliards de m³), mais dut se rabattre sur l'augmentation du vieux stockage de Lussagnet. Après enquête publique, la demande pour une augmentation de 1 milliard de m³, suscita l'avis défavorable du Conseil Supérieur de l'Hygiène et du Président du Conseil Général des Landes. Le gouvernement devait passer outre et, en 1997, le Premier Ministre, Alain Juppé, signait l'autorisation d'extension.

Une seconde enquête publique s'ouvrit en 2002 pour une nouvelle augmentation de 1 milliard de m³, à la demande du groupe TotalFinaElf. Elle fut accueillie par une cascade d'avis défavorables ou très critiques de la part de certains services et administrations et à nouveau de la part du Conseil Supérieur de l'Hygiène et des associations.

## 2003 : création de la CLI Lussagnet-Izaute

Suite sans doute à la catastrophe d'AZF, une CLI (obligatoire pour les si-

#### LE COMPLEXE GAZIER LUSSAGNET-IZAUTE EN COUPE GÉOLOGIQUE



tes Seveso et centrales nucléaires) s'imposait. Les conseils généraux des Landes et du Gers créèrent la CLI Lussagnet-Izaute en avril 2003 avec, dans sa composition, six associations d'environnement : deux pour les Landes (SEPANSO Landes et Amis de la Terre des Landes) et quatre pour le Gers.

L'utilité de la CLI se révéla dès sa première réunion : Total devait y annoncer que des traces de gaz avaient été décelées dans les terrains coiffant le stockage de Lussagnet. De ce fait, la procédure de sa demande d'extension se trouvait suspendue.

#### Les associations démissionnent de la CLI

La CLI devait se réunir à cinq reprises de 2003 à janvier 2005, mais d'une façon pas du tout satisfaisante pour les associations qui en étaient membres. En seulement deux heures de temps, devaient être traitées (et souvent non traitées) des questions importantes, à savoir l'examen de l'étude des par dangers faite INERIS, l'actualisation du PPI (Plan Particulier d'Intervention, ex Plan ORSEC-Gaz), la réalisation du PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques), le suivi de l'étude sur l'origine du gaz dans les terrains à Lussagnet, le devenir de la demande d'extension du stockage... Par ailleurs, la CLI avait une composition imparfaite (absence des organismes de secours, des représentants du personnel de l'usine, des inspecteurs des installations classées...) et était dépourvue d'un règlement intérieur et d'un financement. Tout ceci était dû, essentiellement, à l'inertie des présidents de la commission, deux élus territoriaux. De guerre lasse, quatre associations démissionnèrent en 2006.

#### Un bloquage sans issue?

Pour sortir de cette situation, les associations démissionnaires demandèrent aux préfets de remplacer la CLI un CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) en application du décret du 1er février 2005. Les CLIC dépendent des préfets. Leur composition, leur fonctionnement et leur financement sont bien définis.

La réponse des préfets des Landes et du Gers fut celle-ci : les CLIC L'usine d'injection-soutirage-traitement de Luss agnet ne s'appliquent pas aux stockages souterrains de gaz "qui relèvent du Code Minier" (?!). A cela on peut rétorquer que l'usine gazière de Lussagnet est un établissement de surface qui devrait, logiquement, être concerné par le décret des CLIC.

Pour débloquer cet imbroglio juridique, les associations, en septembre 2007, ont porté l'affaire à la connaissance du Ministre, Jean-Louis Borloo. Sa réponse est attendue.

Ainsi, depuis janvier 2005, un site Seveso important, premier complexe gazier français de stockage, se trouve dépourvu d'une commission (ou d'un comité) de surveillance, de concertation et d'information, alors que cet établissement énergétique se trouve dans une situation décisive inquiétante. Des fuites de gaz (récentes ou anciennes ?) ont été décelées ; la demande d'extension du stockage de Lussagnet va à l'encontre de la Directive européenne 2000/60/CE qui proscrit le stockage de gaz dans des aquifères "dont l'eau est utilisée ou utilisable pour la consommation humaine"; un ancien PPI pratiquement non appliqué et l'absence d'un PPRT font qu'il n'existe pas, véritablement, un cahier des charges pour les activités humaines dans les périmètres de dangers (exemple : la construction de maisons nouvelles à proximité de puits d'exploitation), etc.

Les associations insistent sur les deux principaux risques que présentent les stockages de gaz en nappe aquifère potable. D'abord des dangers "techniques" surtout représentés par des fuites de gaz, évènements qui se sont déjà produits (à Lussagnet en 1958, au stockage de l'Izaute en 1982, à Chémery en 1989) et qui pourraient engendrer le scénario catastrophe d'une explosion majeure (qui aurait imaginé l'explosion gigantesque d'AZF?). Ensuite la pollution, à plus ou moins long terme, de l'eau de l'aquifère par les impuretés contenues dans le méthane fossile (il s'agit de gaz naturel brut importé surtout de Russie), ainsi que les perturbations pour les forages des stations thermales et pour les captages d'eau de distribution.

Pour nous, habitants du Sud-Ouest, la catastrophe de Toulouse est trop fraîche dans nos mémoires... Enfin songeons que c'est une énorme réserve d'eau pure qui se trouve menacée par la pollution et par l'épuisement. Est-ce là un "développement durable"? ■

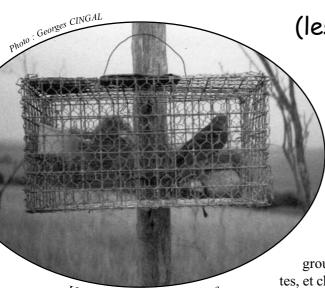
Pour en savoir plus : le COPRAE (Conseil Permanent Régional des Associations d'Environnement Midi-Pyrénées) a publié le dossier du complexe gazier dans son Livre Blanc 2002 et son Livre Blanc 2004. A commander au COPRAE, 14 rue de Tivoli, 31068 Toulouse Cedex, tél. 05.34.31.97.38. Prix des 2 volumes en franco de port : 20 euros.

Erick STONESTREET, SEPANSO Gironde

## Il faut sauver le Bruant ortolan

(les linottes, les pinsons, les verdiers...)

Il en va des traditions comme de tout, il y en a beaucoup de bonnes, d'autres de moins bonnes et d'autres encore de carrément détestables. Parmi ces dernières, on peut citer le piégeage des ortolans, pratiqué dans les Landes depuis la nuit des temps et encore jusqu'à nos jours, même si une nuance de taille est intervenue : maintenant, cette chasse est strictement interdite, puisque l'oiseau est protégé depuis 1999.



Un "appelant" dans sa cage...

n dépit de la loi, cette activité demeure une sorte d'institution, un tabou intouchable, un bastion jalousement défendu par plus d'un millier de "chasseurs", lesquels bénéficient en outre d'une invraisemblable bienveillance de la part des forces de l'ordre, cela au plus haut niveau...

Le résultat de ce laisser-faire est sans appel : un tiers environ des effectifs de ce migrateur a disparu depuis une dizaine d'années. La raison de cette chute, il est vrai, n'est pas liée uniquement au braconnage. Si la modification des paysages agricoles et la dégradation de certains habitats ont une incidence probable, peut-on raisonnablement laisser perdurer des campagnes de piégeage sur des populations dont le déclin est avéré ? Quel responsable pourrait soutenir ce piégeage ?

Il est bien loin le temps où les Landais arrondissaient leur ordinaire personnel aux dépens de ce joli petit oiseau, entretenant ainsi une authentique tradition séculaire, légèrement nimbée du folklore de la Haute-Lande : le public souriait avec sympathie, cette vieille coutume sentait bon le terroir. De nos jours, le paysage a changé. Les adeptes de cette pratique se sont re-

groupés en associations influentes, et chacun multiplie pour son propre compte les sites de piégeage, bien au-delà de ce qui aurait pu se concevoir comme une tolérance locale. Certains individus remplissent sans vergogne les congélateurs, et le marché noir prospère... c'est que la demande est forte, et les prix montent... de façon vertigineuse. Il n'y a pas de doute, la belle tradition s'est pervertie, on n'est plus du tout dans le raisonnable.

Alors, la lutte s'est organisée : chaque année, la LPO, menée par son emblématique Président national en personne, Allain Bougrain-Dubourg, et la SEPANSO Landes, son Président en tête, mènent des actions courageuses contre ces pratiques illégales. Chaque automne, des équipes de bénévoles se forment pour inventorier les sites (les "tenderies") et aller pacifiquement au contact des contrevenants. Mais la réception est souvent rude, on sort facilement les bâtons, parfois même les visiteurs sont "coursés", un couteau à la main... La violence, on le voit, n'est pas réservée aux oiseaux. Début septembre 2007, des plaintes ont été déposées à la suite des exactions, mais les enquêtes avancent lentement... Ceux qui pensent jouir d'une impunité se montrent arrogants et ils n'hésitent pas à se retrancher derrière une prétendue "étude scientifique" dont le protocole n'a même pas été diffusé.

Peu à peu, le scandale commence à s'ébruiter, les journalistes de TF1 sont venus sur les lieux, et leur cameraman (ayant payé sa visite d'un coup de bâton...) a pris des images diffusées le soir même au "20 heures" de cette chaîne.

Ces évènements ont amené la Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, à condamner fermement le braconnage du Bruant ortolan dont la chasse, a-t-elle rappelé, est interdite depuis 1981, l'oiseau étant protégé depuis 1999. Elle a affirmé sa volonté de renforcer les contrôles, et a précisé les peines prévues par le Code de l'Environnement en cas d'atteinte envers une espèce protégée.

Les gardes de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ont verbalisé des tendeurs de matoles qui avaient enfreint un certain modus vivendi (pas plus de 30 matoles et 5 appelants par chasseur) lequel n'a jamais pu être attaqué en justice puisqu'il n'est ni écrit, ni signé par qui que ce soit. Sur le terrain, la Fédération Départementale de la Chasse fait un effort de pédagogie, et se porte partie civile dans les trop rares audiences des tribunaux. Gageons que cet appel à la raison, venant de la base, conjugué aux efforts des associations, finira par réveiller la légendaire sagesse de nos campagnes.

## Les vautours attaquent-ils?

Autopsie d'une psychose

Michel TERRASSE. Vice-Président de la LPO Communication faite au dernier Colloque Francophone d'Ornithologie (décembre 2007)

Depuis quelques années, la question des attaques supposées de vautours ressurgit, et depuis le début 2007, le phénomène a pris une ampleur sans précédent avec des campagnes de presse ou des émissions de radio et de télévision, se relayant pour entretenir une véritable psychose.

bien ans des régions françaises survolées par les vautours, cette obsession a été jusqu'à remettre en cause leur place éternelle d'indispensables recycleurs, alliés du monde de l'élevage.

Là où ces oiseaux nécrophages étaient appréciés et respectés pour effacer des pâturages les traces de la mort, ils sont parfois devenus des "tueurs mettant en péril les bergers et leurs troupeaux".

Certains journalistes n'ont pas hésité à parler d'un changement total dans leur comportement, allant pourquoi pas jusqu'à imaginer leur mutation de nécrophages en prédateurs. Comble d'irrationalité, ces données ont été officiellement consacrées par l'Education Nationale dans plusieurs ouvrages de Sciences de la Vie et de la Terre, dans le programme des quatrièmes, en vigueur dès septembre 2007!

Pour bien comprendre ce qui s'est passé, il faudra faire d'abord une analyse de ce qu'est réellement la nécrophagie, et en particulier quelles en sont les limites. De tout temps, les vautours en effet ont pu dans des cas extrêmes, et quasiment toujours liés à une détresse animale, anticiper de quelques heures leur travail purificateur.

Le réel changement, auquel on assiste depuis 40 ans, est un accroissement sans précédent des populations de vautours de la Péninsule Ibérique et des Pyrénées, suivi de l'apparition de nouvelles colonies réintroduites dans le Massif Central et le sud des Alpes, avec des mouvements sans cesse croissants en Europe occidentale. Cette nouvelle situation, associée à la perte croissante de leur peur de l'homme, en raison de l'absence de destructions directes, a conduit les vautours à ne plus hésiter à s'approcher des habitations, et à se nourrir en perdant leur légendaire méfiance.

Depuis 2004 environ, la stricte application par l'Espagne de certaines réglementations européennes concernant l'équarrissage, suite à la crainte

de la "vache folle", a conduit certaines autonomies à fermer de façon totalement irresponsable des centaines de charniers, avec des conséquences catastrophiques pour l'ensemble des oiseaux et des mammifères nécrophages de ce pays.

L'Aragon, en particulier, qui abrite 25 % de la population européenne de Vau-

tours fauves, a fermé plus de 200 "muladares", causant de graves perturbations dans la recherche alimentaire des vautours, mais aussi des Gypaètes, des Percnoptères et des Milans noirs et royaux, phénomène aggravé par la pré-

sence du poison.

Et rien, aujourd'hui, ne permet d'entrevoir la fin de ce véritable désastre écologique.

L'Espagne a une responsabilité évidente dans tout ce processus, et il est urgentissime qu'elle trouve, avec l'aide de l'Europe, une solution satisfaisante, à la hauteur de l'enjeu, c'està-dire la conservation de l'une des plus grandes populations de vautours au monde.

C'est à ce prix qu'on pourra garantir l'avenir de ces oiseaux et leur redonner l'image favorable qu'ils n'auraient jamais dû perdre. ■





Christophe LE NOC, Conservateur de la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin

## Banc d'Arguin

#### Dépérissement des zostères

Les zostères sont par erreur souvent assimilées à des algues vertes. Il s'agit en fait de plantes à fleurs marines dont les ancêtres sont retournés à la vie aquatique à l'époque des dinosaures.

ontrairement aux algues, elles possèdent des racines, des tiges souterraines, des longues feuilles rubanées et des fleurs qui produisent des graines.

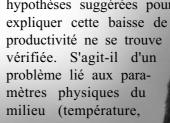
Deux espèces se côtoient dans notre région et sur le Banc d'Arguin : la Zostère marine et la Zostère naine. La Zostère marine est presque immergée en permanence dans l'eau. Elle est protégée en Aquitaine. La Zostère naine colonise le bas des estrans abrités et forme sur le Bassin d'Arcachon une vaste "prairie" de 50 à 70 km² de superficie.

L'intérêt écologique des prairies de zostères est très fort. Elles constituent un milieu favorable à la reproduction des poissons et de certains mollusques. Les feuilles servent d'ancrage à de nombreuses algues ou micro-invertébrés. Arrachées de leur substrat pas les courants, les feuilles de zostères s'échouent en haut de plage pour constituer un des principaux éléments de la laisse de haute mer. Elles constituent alors un refuge humide à de nombreux invertébrés.

produit de la décomposition des feuilles sert ensuite d'engrais pour les plantes pionnières terrestres du haut de plage dont la croissance constitue la première étape de fixation des dunes.

La production des zostères suit un cycle annuel. Quasi insignifiante en hiver, elle démarre au printemps en relation avec l'augmentation de la durée d'ensoleillement et du réchauffement des eaux. Elle atteint son paroxysme aux mois d'août/septembre puis décline à l'arrivée de l'automne.

Depuis deux ans, un dépérissement des herbiers de zostères naines semblerait être enclenché sur le Bassin d'Arcachon. Pour l'instant, aucune des hypothèses suggérées pour



salinité, turbidité...), à des pollutions exogènes ou à une surconsommation des feuilles par les oiseaux herbivores? En effet, certains se posent la question quant à un lien de cause à effet entre le problème qui touche les zostères et l'augmentation ces dernières années des populations d'oiseaux qui s'en nourrissent comme le Cygne tuberculé ou la Bernache cravant dont les effectifs confondus atteignent plusieurs dizaines de milliers d'individus en hiver. Pour le moment, la baisse de productivité des zostères du fait d'une surconsommation par les oiseaux est loin d'être établie. Car même s'il paraît indéniable qu'un impact existe, le potentiel alimentaire offert par les herbiers serait loin d'être totalement exploité par les oiseaux. Attaquées par un champignon, les zos-

tères avaient failli dans le passé disparaître du **Bassin** d'Arcachon, entraînant dans leur sort les Bernaches qui avaient vu leurs populations fondre comme neige au soleil. L'hiver dernier, faute de nourriture, les Bernaches ont dû se résoudre à partir précocement sans que cela n'affecte positivement par la suite la production de zostères. Montrées du doigt par les uns, il apparaîtrait pour l'instant que les Bernaches font partie des victimes principales du problème qui affecte les zostères. ■

SUIT-OUEST NATURE - REVUE TRIMESTRIEUE DE LA SEPANSO - Nº 139

## Marais de Bruges

Les animaux et l'hiver

Les espèces animales déploient de multiples stratégies et adaptations pour faire face aux rigueurs hivernales.

elles qui restent actives vont devoir élargir leur spectre alimentaire et bien souvent jouer les opportunistes pour profiter de la moindre source de nourriture, d'autres vont rentrer en dormance ou en hibernation, mais, pour certaines à l'alimentation trop spécialisée comme les insectivores (Pie-grièche écorcheur, Rousserolle effarvatte...) ou les ophiophages (1) (Circaète jean le blanc...), le continent africain est l'unique salut. Ces grands voyageurs sont souvent nommés des migrateurs au long cours.

Des espèces en provenance du nord et de l'est de l'Europe vont faire du marais leur site d'hivernage régulier ou exceptionnel lorsqu'elles sont poussées par une vague de froid particulièrement rigoureuse (Tarin des aulnes, Pinson du nord, Bécassine des marais...).

Plusieurs espèces de canards de surface, et notamment les Sarcelles d'hiver, passent plusieurs mois sur les plans d'eau de la Réserve Naturelle mais, lorsqu'une période de gel prolongée empêche ces oiseaux de s'alimenter (habituellement ils barbotent dans quelques centimètres d'eau à la recherche de graines et fragments de plantes), ils doivent temporairement trouver refuge sur des zones qui restent en eau libre (gravières des environs) en attendant que les sites de gagnage (2) dégèlent.

Les vagues de froid font descendre des groupes de Vanneaux huppés, ils arpentent les prairies à la recherche de vers de terre qu'ils se font parfois chaparder par les Mouettes rieuses, on parle alors de kleptoparasitisme.

Les espèces ectothermes comme les reptiles, dont la température corporel-

le varie en fonction du milieu de vie, doivent vivre au ralenti durant plusieurs mois ; les Cistudes se sont regroupées dans des endroits favorables (queues d'étangs, fossés envasés), les battements de leur cœur sont passés de 30 battements par minute à 2 battements par minute.

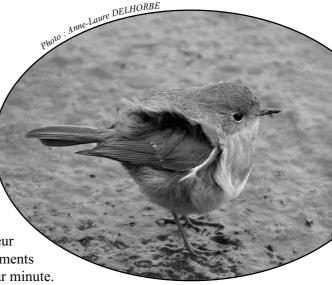
Les Grenouilles de Pérez, les petites grenouilles vertes de nos étangs et fossés, se sont enfouies dans la vase se contentant de l'oxygène dissous dans l'eau qu'elles absorbent par la peau.

L'hiver les a privées de leur unique source de nourriture, les insectes, qui passe souvent cette saison à l'état de larve ou d'œuf. Mais il y a toutefois de nombreuses exceptions.

Le Vulcain, ce papillon commun des jardins, dont le dessus des ailes très colorées (rouges, noires et blanches) contraste avec la coloration cryptique du dessous une fois les ailes repliées, passe totalement inaperçu au milieu des feuilles mortes, entre les écorces, dans les greniers... Il peut se dégourdir les ailes lors des belles journées hivernales.

L'hiver, de nombreuses espèces d'oiseaux deviennent grégaires pour être moins vulnérables face à un prédateur et consacrer davantage de temps à la recherche de nourriture ; à la tombée de la nuit, Bergeronnettes grises, Verdiers et surtout d'immenses vols d'Etourneaux sansonnets quittent les prairies et les champs pour former des dortoirs sur la Communauté Urbaine de Bordeaux profitant ainsi d'une température plus clémente (vent plus faible, dégagement thermique urbain).

Stéphane BUILLES, Réserve Naturelle des marais de Bruges



Rouge-gorge

Pour limiter les déperditions calorifiques, les stratégies sont multiples : les Abeilles actionnent leurs ailes pour maintenir la température de la ruche entre 12 et 24 °C et tournent ensemble lentement afin que ce ne soit jamais les mêmes qui soit lésées en restant en périphérie; la Belette utilise ses proies excédentaires (Campagnols) pour isoler temporairement son terrier; les oiseaux posés au sol font face au vent pour limiter la surface exposée et gonflent leur plumage pour augmenter la masse d'air entre les plumes et la peau (système pilomoteur, celui qui permet chez l'homme de faire se dresser les poils).

Il y a également des espèces dotées de facultés de mémorisation : l'Ecureuil roux (rare sur la Réserve Naturelle), le Geai des chênes, grand amateur de glands et qui contribue à régénérer la forêt grâce à ses trous de mémoire, la Taupe qui sectionne la tête de vers de terre pour les immobiliser et les stocker dans une chambre spéciale (chez cette espèce, la constitution de provisions est préférable à l'embonpoint qui rendrait difficile sa circulation dans les galeries !)... ■

<sup>(1)</sup> Ophiophage: mangeur de serpents.

<sup>(2)</sup> Zone de gagnage : zone d'alimentation.

Pascal GRISSER, RN de l'étang de Cousseau et Sébastien LABATUT, RN des marais de Bruges

## Etang de Cousseau

#### Nouveautés entomologiques

On savait que les habitats de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau étaient d'un grand intérêt pour l'entomofaune. Cette année encore, sans mener d'investigations assidues, quelques prospections ont permis de compléter l'inventaire avec la découverte d'une cinquantaine de nouvelles espèces, dont certaines nouvelles aussi pour la Gironde.

- *Bostrychus capucinus* Linné (Bostrychidae) trouvé par PP le 20 juin 2007 en forêt. Cette espèce est peu commune en Gironde.
- Buprestis 9-maculata Linné (BU-PRESTIDAE) trouvé par SL le 13 juillet 2007 en forêt. Plus d'une cinquantaine d'individus ont été observés Cette espèce est devenue peu commune en Gironde où de telles pullulations sont devenues très rares.
- *Buprestis 8-guttata* Linné (BUPRES-TIDAE) trouvé par SL le 13 juillet 2007 en forêt. Cette espèce est assez rare en Gironde.
- Aegosoma scabricorne Scopoli (CERAMBYCIDAE) trouvé par SL le 2 août 2007 en forêt. Cette espèce est devenue peu commune.
- Aromia moschata Linné (CERAM-BYCIDAE) trouvé par SL le 20 juin 2007 en forêt. Cette espèce déjà notée dans l'inventaire de Cousseau est devenue peu commune.
- *Corymbia fontenayi* Mulsant (CE-RAMBYCIDAE) trouvé par SL le 20 juin 2007 en forêt. Cette espèce semble nouvelle pour le département de

la Gironde.

- *Purpuricenus kaehleri* Linné (CERAMBYCIDAE) trouvé par PG le 20 juin 2007 en forêt. Cette espèce semble nouvelle pour le département de la Gironde.

Initié essentiellement en 1995 (Pianalto, 1995), l'inventaire des Insectes de Cousseau est loin d'être clos.

Ces nouveaux Coléoptères xylophages attestent de l'intérêt de la partie forestière de la Réserve pour l'entomofaune, en particulier des boisements feuillus et de la présence de vieux arbres et de bois morts, maillons essentiels de l'écosystème forestier.

Le nouveau plan de gestion devra prendre en compte la conservation de ces nouvelles espèces et prévoir des inventaires poussés sur certains groupes mal connus ou qui présentent un intérêt particulier par rapport à la gestion, par exemple les Xylophages et Saproxylophages, les Coprophages ou les Orthoptères, comme nous l'avons fait pour les Araignées (Cruveillier et Plichon, 2007) ou les Carabes (Barbaro et Plichon). ■

#### BIBLIOGRAPHIE

- Barbaro (L.) & Plichon (A.), (à paraître) Les Coléoptères carabiques (Coleoptera, Carabidae) des habitats humides de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau (Lacanau, Gironde). Bulletin de la Société Linnéenne de Bordeaux.
- Cruveillier (M.) & Plichon (A.), 2007 Inventaire des espèces d'Araignées du marais de l'étang de Cousseau Commune de Lacanau (33).
   Document de travail, non publié.
- Pianalto (S.), 1995. Valorisation entomologique de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau. Rapport de stage BTS GPN Melles. 40 pp.

es prospections ont été menées par Sébastien Labatut (SL), de la Réserve Naturelle des marais de Bruges, et par Christian Géry, de la Société Linnéenne de Bordeaux. Pascal Grisser (PG), Aurélien Plichon et François Sargos, personnels de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau, ainsi que Pierre Petitjean (PP), "sympathisant" de la Réserve, ont accompagné les premiers ou leur ont confié l'identification de quelques individus découverts.

Les déterminations ont été faites par Christian Géry, Sébastien Labatut ou Patrick Dauphin, de la Société Linnéenne de Bordeaux, et validées par ce dernier.

Parmi les nouvelles espèces inventoriées en 2007, 7 Coléoptères xylophages présentent un statut patrimonial en Gironde :







De gauche à droite : Aromia moschata (Sébastien LABATUT) - Bostrychus capucinus (Josef HLASEK) - Purpuricenus kaehleri

#### En bref...

## ERRATUM

#### SAGE DES LACS MEDOCAINS

Dans notre n° 138, l'article sur la création de passes à anquilles dans le bassin versant des lacs médocains a été classé par erreur dans la rubrique "La vie des Réserves".

Nous prions nos lecteurs, ainsi que sa rédactrice, Céline Debailleul, animatrice du SAGE des lacs médocains, de bien vouloir nous en excuser.

En effet, si l'impact de ces aménagements se répercutera, nous l'espérons, de façon positive sur la biodiversité de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau, l'enjeu dépasse de très loin cette seule Réserve, puisque le bassin hydrographique concerné représente un territoire de 1000 km² (13 communes). Ce territoire bénéficie à présent d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE Lacs médocains), approuvé par arrêté préfectoral depuis le 25 octobre 2007.

Nous saluons la volonté des membres de la Commission Locale de l'Eau qui ont travaillé durant quatre ans à l'élaboration de ce document qui doit aboutir à la mise en œuvre de 54 mesures qui vont dans le sens de l'amélioration de la qualité de l'eau, de la lutte contre l'eutrophisation, du maintien de la biodiversité et de la préservation des zones humides.

La consultation du public a par ailleurs fait émerger des messages de soutien au SAGE, dont la limitation du motonautisme, point sur lequel les associations, dont la SE-PANSO, devront être particulièrement vigilantes, comme par exemple vis-à-vis du projet de nouveau port initié par la commune d'Hourtin.

Le document complet du SAGE peut être consulté sur le site Internet : www.gesteau.eaufrance.fr

#### Le "doyen" de la SEPANSO nous a quittés

Michel Pinguet venait de fêter ses 94 ans dans une maison de retraite. Celui que nous appelions amicalement "le doyen" n'avait quitté sa maison et les siens proches - son épouse de 92 ans et Françoise. sa fille, administratrice de la SEPANSO Gironde - que depuis six mois.

Adhérent dès 1971 à notre association, il avait tout de suite trouvé sa place comme militant actif dans l'animation. Aux côtés de Jean Gautraud, il créa le premier stand SEPANSO à la kermesse des écoles publiques de Bordeaux, animée par Jean Lahargue, responsable des Eclaireurs de France. Son épouse et sa fille le secondaient efficacement. Puis, vint au fil des ans le soutien précieux de Jean Barrière, actuel administrateur de la SEPANSO Gironde. Le stand s'enrichit de panneaux animés judicieusement confectionnés par Michel. Il se déplaça au gré des sollicitations : manifestations communales, d'associations amies, Fête des bateaux de bois, à Gujan, au bord du Bassin d'Arcachon. Toujours soucieux d'expliquer simplement pourquoi la nature était en danger, il écrivait des textes sur l'écologie que nous ronéotypions pour les remettre gracieusement aux visiteurs.

Militant actif bien au-delà de 80 ans, il suivait toujours de très près nos préoccupations qu'il partageait totalement. Nous venons de perdre l'un de nos plus fidèles propagandistes.

Que ses proches, en particulier sa fille, notre amie Françoise, trouvent ici le témoignage de toute notre reconnaissance et de notre très affectueuse sympathie.

PDt

#### Recherchons webmaster bénévole

La SEPANSO recherche un webmaster bénévole disposant d'un peu de temps pour la mise à jour régulière de son site Internet (actualités des Réserves Naturelles, dossiers du moment). Photo RN Arguin

Au-delà de la bonne volonté, des bases informatiques et une certaine expérience des technologies Internet sont indispensables.

#### Recherchons guides naturalistes

La SEPANSO recherche des guides bénévoles pour assurer l'accueil et l'information du public sur :

> la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau et la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin.

Période: 15 jours minimum entre le 20 juin et le 14 septembre 2008.

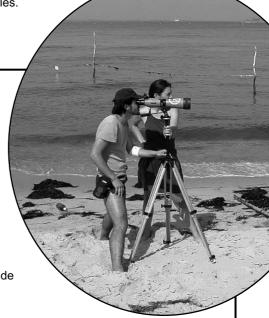
Profil: Sens du contact, esprit d'équipe, goût pour la nature.

Conditions : Il s'agit de bénévolat ; la nourriture et le logement sont pris en charge par la structure. Age minimum : 18 ans.

#### **♦** Contact

Adresser, avant le 30 avril 2008, une lettre de motivation et un CV à : SEPANSO, 1 rue de Tauzia, 33800 Bordeaux (tél. 05.56.91.33.65).

- Etang de Cousseau : animation.cousseau@orange.fr
- Banc d'Arguin : rnarguin@wanadoo.fr



## Balades nature

Venez partager un moment en notre compagnie pour découvrir notre patrimoine naturel...

Renseignements et inscriptions : SEPANSO: 05.56.91.33.65

OT Lacanau: 05.56.03.21.01 OT Carcans: 05.56.03.34.94

Tarif réduit applicable aux adhérents, enfants de moins de 12 ans, demandeurs d'emploi et étudiants.

#### Mercredi 27 février Visite guidée Découverte de la Réserve naturelle de l'étang de Cousseau. (inscriptions auprès des offices de tourisme de Lacanau et Carcans-Maubuisson) ✔ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H 30) Gratuit Samedi 1er mars Traces La plupart des animaux sauvages mènent une vie très discrète. Cependant, au cours de leurs activités, tous laissent des traces : ici des empreintes, là des restes de repas... ✓ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H 30) Gratuit (-12 ans) Dimanche 2 mars Visite quidée Découverte de la Réserve naturelle de l'étang de Cousseau. (inscriptions auprès des offices de tourisme de Lacanau et Carcans-Maubuisson) ✔ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H 30) Gratuit Mercredi 5 mars Visite guidée Découverte de la Réserve naturelle de l'étang de Cousseau. (inscriptions auprès des offices de tourisme de Lacanau et Carcans-Maubuisson) ✓ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H 30) Gratuit Samedi 15 mars = ----- Hirondelles Les populations d'hirondelles déclinent peu à peu du fait de l'emploi massif de pesticides et de la destruction de leurs nids. Un petit aménagement pour réapprendre à vivre ensemble.

Cette soirée sera l'occasion de découvrir la biologie de ces animaux méconnus et de lancer officiellement une enquête pour recenser les sites girondins à Crapaud accoucheur. ✓ RN Bruges (20 H à 22 H 30) Gratuit (-12 ans)

RN Bruges (9-10 H ou 10-11 H ou 11-12 H) 2€ Gratuit (-12 ans)

\_\_\_\_\_ Amphibiens

Dimanche 16 mars Visite guidée Au fil des saisons, accompagné d'un guide naturaliste, venez découvrir la faune et la flore des Réserves naturelles.

Gratuit ✓ RN Bruges (9 H 30 à 12 H)

Samedi 15 mars

Dimanche 30 mars — Chantier nature La Réserve, depuis plusieurs années, restaure des clairières. Afin de préserver ces milieux remarquables, il est nécessaire d'empêcher l'installation de jeunes pousses de Pins maritimes.

✓ RN Cousseau (14 H à 17 H) Gratuit

Samedi 5 avril — Formation Formation des bénévoles à l'accueil du public : cette journée est destinée à présenter la Réserve et vous initier à la reconnaissance des espèces les plus communes afin de pouvoir nous aider à informer le public.

✓ RN Bruges (journée) Gratuit

#### La colonne des internautes

Par Françoise COULOUDOU

C'est une "histoire d'eau" que nous offre, à travers un site austère et technique, l'Agence de l'eau Adour-Garonne :

#### www.eau-adour-garonne.fr



L'Agence de l'eau est un établissement public du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (ouf!). Ses objectifs sont ambitieux et à la hauteur de cette ressource, ô combien précieuse et fragile. Elle gère les ressources en eau des bassins versants de l'Adour, de la Garonne, de la Dordogne et de la Charente. Elle surveille l'état et l'évolution de notre ressource eau, elle lutte contre les pollutions et préserve les milieux aquatiques continentaux et marins.

Seize rubriques s'offrent à vous, à visiter selon l'information souhaitée. Au hasard : Cartes et chiffres clés et ses sous-rubriques intéressantes, par exemple Eau et économie où nous apprenons que, pour ce qui est du prix de distribution de l'eau HT, la Gironde n'est pas le département le plus cher... alors qu'elle l'est si on regarde le "prix global TTC" (supérieur à 3,6 euros le m3)! Idem pour l'assainissement. Eau et zonage: Bordeaux et la CUB sont considérées comme zone d'actions prioritaires. L'Adour est classé en zone vulnérable. Le bassin de la Garonne, l'Adour, la Leyre et le Bassin d'Arcachon sont classés en zones sensibles à l'eutrophisation... L'eau potable nous fait découvrir qu'il y a 35 % de pertes par fuites dans les réseaux de distribution, ce qui est énorme, la moyenne nationale étant quand même à 30 %!

Enfin, Adour Garonne (la revue n° 100 vient de paraître le 18 décembre 2007) : trimestrielle, gratuite sur papier et téléchargeable en ligne, elle contient des articles intéressants dont, dans ce dernier numéro, page 14, "Une pouponnière pour les esturgeons européens". Bonne lecture...

La **SEPANSO** agit dans toute l'Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

#### SECRÉTARIAT - PERMANENCE

1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX - Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 Adresse électronique : sepanso.fed@wanadoo.fr

#### Visitez notre site Internet: http://assoc.orange.fr/federation.sepanso/

Reconnue d'utilité publique, affiliée au niveau national à la Fédération française des sociétés de protection de la nature, France Nature Environnement, la SEPANSO est une fédération régionale regroupant des associations départementales et spécialisées : BP 21 - 64990 SAINT-PIERRE-D'IRUBE SEPANSO PAYS BASQUE Tél. 05.59.56.41.95 ou 05.59.63.45.28 Adresse électronique : sepanso.pays-basque@wanadoo.fr Maison de la Nature et de l'Environnement SEPANSO BÉARN Domaine de Sers - 64000 PAU Tél. 05.59.84.14.70 - Fax. 05.59.32.16.74 Adresse électronique : contact@sepansobearn.org 13 place Barbacane - 24100 BERGERAC SEPANSO DORDOGNE Tél-Fax. 05.53.73.12.71 Adresse électronique : sepansodordogne@wanadoo.fr SEPANSO GIRONDE 1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 SEPANSO LANDES Chez Monsieur Georges CINGAL 1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE Tél. 05.58.73.14.53 Adresse électronique : georges.cingal@wanadoo.fr SEPANSO LOT-ET-GARONNE Chez Madame Nicole Dupouy - Jean Blanc - 47220 FALS Tél-Fax. 05.53.67.14.11 **AQUITAINE ALTERNATIVES** Maison de la nature et de l'environnement 3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX Tél-Fax. 05.56.91.81.95 Adresse électronique : dnicolas@galilee.fr **CREAQ** Maison de la nature et de l'environnement Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine 3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX Tél-Fax. 05.57.95.97.04 Adresse électronique : creaq@wanadoo.fr LPO AQUITAINE 109 quai Wilson - 33130 Bègles Tél. 05.56.91.33.81 - Fax. 05.56.91.33.13 Ligue pour la Protection des Oiseaux Adresse électronique : aquitaine@lpo.fr

Tarifs d'abonnement 2008
à Sud-Ouest Nature (4 numéros par an)
☐ Adhérents d'une association de la Fédération SEPANSO
□ Non adhérents

Directeur de la publication Sud-Ouest Nature : P. Davant Rédacteur en chef : P. Delacroix Comité de lecture et de rédaction : P. Barbedienne - S. Bardet - M.T. Cérézuelle - F. Couloudou C. Gouanelle - A. Schreiber - E. Stonestreet Mise en page : K. Eysner

#### Jolis slogans, mais à côté de la plaque!

Pourtant, quelle erreur de com! Essayer de faire croire que l'amour (de la terre) et la passion (des céréales) puissent être associés à une machine! Et quelle machine! La grosse, la balèze, le tracteur bodybuildé. Celui qui ne s'arrête pas devant la haie qui lui barre le passage. Celui qui ne respecte pas plus la diversité des sols que leur nature, ni donc leur fertilité. Celui qui, en liaison satellite directe avec les opérateurs boursiers des IAA (\*), va injecter la dose d'intrants chimiques nécessaire à l'obtention des rendements. Celui qui calibre le milieu naturel, le normalise pour finalement le soumettre. Ce tracteur-là n'est pas en intelligence avec la nature parce que celui qui le conduit ne l'est pas ou plus. Il n'est que l'avatar, au même titre que les pesticides ou les OGM, du délire technologique qui, dans sa toute puissance, ne se voit aucune limite. Non, Monsieur l'agriculteur industriel! Vous n'aimez

Propre, cet éthanol? C'est tout faux!
Les preuves s'accumulent en effet des
dégâts collatéraux sur l'eau, l'air, les
sols, la biodiversité. Sans compter
l'énorme problème que soulève la
mobilisation de vastes superficies agricoles aux dépens des besoins alimentaires d'une population mondiale qui
croît à grande vitesse. Et ce ne sont
pas les écologistes seuls qui
l'affirment, mais les experts de la
Commission Européenne elle-même.

pas la terre, vous la brutalisez. Et vous vous sentez tellement mal de cet acte contre nature qu'il ne vous reste plus qu'à manipuler les esprits par cette publicité qui - grotesquement - associe

amour et machine.

(\*) Industries Agro-Alimentaires

omme annoncé sur leur site Internet, les acteurs de la filière céréalière réunis au sein de Passion Céréales, se sont, pour leur première année d'existence, attachés à construire leur "stratégie de communication". En voici un exemple découvert sur le bord de la D932, à Retjons (Landes), l'été dernier.



Ce serait plutôt...

Rouler ou se nourrir, il faudra choisir!